

# CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

AS (27) CR 10

## ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

VINGT-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE

(Deuxième Partie)

COMPTE RENDU OFFICIEL  
de la dixième séance

Jeudi 2 octobre 1975 à 10 heures

*(Complet, en la lengua de cada estado.)*

Dans ce compte rendu :

1. Les discours prononcés en français sont reproduits in extenso.
  2. Les discours prononcés dans une autre langue font l'objet d'un compte rendu analytique. Les interventions en allemand et en italien figurent in extenso, dans ces langues, à la fin du présent document.
  3. Les corrections doivent être adressées à la pièce 180A au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.
- Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

41.380  
01.7

DIXIEME SEANCE

JEUDI 2 OCTOBRE 1975

La séance est ouverte à 10 h sous la présidence de M. CZERNETZ.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la neuvième séance est adopté.

2. SUPPLEANTS

M. LE PRESIDENT indique que les noms des suppléants seront publiés en annexe au compte rendu de la séance.

3. SITUATION EN ESPAGNE

L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de la commission des pays européens non membres sur la situation en Espagne (Doc. 3664) et de l'avis oral de la commission des questions politiques et le vote sur le projet de résolution (Doc. 3664 et amendements).

M. LE PRESIDENT (interprétation) après avoir exprimé le regret que quelques commissions continuent à siéger à l'heure où s'ouvre la séance de l'Assemblée et rappelé à ce sujet à leurs Présidents les termes du Règlement, fait observer que 25 orateurs sont déjà inscrits dans le débat, sans compter les Présidents et Rapporteurs des commissions intéressées, et il invite instamment tous ceux qui vont intervenir à réduire au minimum la durée de leurs interventions et, en tout cas, à ne pas dépasser le temps de parole pour lequel ils sont inscrits. Ainsi, le débat pourrait se terminer ce matin, les votes devant intervenir cet après-midi après la conclusion du débat sur l'Agence spatiale européenne.

M. REALE, rapporteur de la commission des pays non membres, (interprétation) qui s'efforcera, comme c'est le devoir de tout rapporteur, de considérer avec impartialité, objectivité et même détachement les événements qui se sont produits récemment en Espagne, ne pourra cependant s'empêcher d'entendre les échos des salvos qui, par un radieux matin de septembre, ont fauché les espoirs de cinq jeunes Espagnols.

Il n'a pu se rendre cette année en Espagne, comme il en avait été chargé par le Conseil de l'Europe et comme il l'avait fait l'an dernier, parce que le gouvernement espagnol ne l'y a pas autorisé, souhaitant reporter sa visite en janvier 1976. Faute de pouvoir se rendre sur place, le rapporteur s'est ingénié à recueillir de toutes parts le plus grand nombre possible d'informations et il a essayé de présenter le résultat de ses enquêtes avec le maximum de sérénité.

./.

L'an dernier, l'Assemblée avait été d'avis que l'évolution en Espagne devait être examinée à la lumière des événements qui se produisaient au Portugal et au vu de la situation économique. De fait, aujourd'hui, il est intéressant d'essayer de voir quelles répercussions les événements portugais peuvent avoir en Espagne ; quant à la situation économique, elle est marquée par l'amplification du mouvement ouvrier.

Le 12 février 1974, le Premier Ministre espagnol, M. Navarro, avait promis devant les Cortès des mesures de libéralisation et, en particulier, une législation autorisant les associations politiques. Mais, en fait, le décret paru en décembre 1974 n'autorise que la constitution des associations destinées à lutter contre le communisme et à renforcer l'unité nationale et acceptant le régime monarchique. Une seule association a pu se constituer, l'Union du Peuple espagnol. Les conditions posées sont si restrictives qu'en fait aucune autre association n'a pu être fondée.

Autre élément d'ouverture : la reconnaissance des droits des travailleurs. De fait, le 15 février, la Cour Suprême a révoqué les peines des dirigeants de la commission des travailleurs. De même, le droit de grève a été reconnu, mais à la vérité, seulement dans le cas où sont réunies une série de conditions presque impossibles à remplir en même temps. Les travailleurs ont en outre obtenu le droit de désigner leurs propres représentants syndicaux. De fait, seuls 25 % des anciens représentants désignés ont été élus, et les nouveaux représentants ont en moyenne 10 à 15 ans de moins. En outre, le retour de travailleurs espagnols qui avaient émigré dans les pays de la communauté a exercé une influence certaine dans le sens de la démocratisation des syndicats.

Troisième élément de libéralisation : la liberté d'expression. En 1973 la censure s'était sensiblement relâchée. Malheureusement, depuis le retour de M. Estaban au ministère de l'information, la presse est de nouveau baïllonnée. Ainsi l'hebdomadaire Triunfo a été condamné à une amende de 250.000 pesetas et interdit jusqu'à la fin de 1975. Lors de la conférence de presse organisée à Paris le 12 septembre, les journalistes espagnols se sont plaints que leurs articles ne soient plus publiés, ou bien soient amputés ou même carrément modifiés. La situation s'est encore aggravée avec le décret antiterroriste du 25 août 1975. C'est le problème basque qui est à l'origine de la situation de crise actuelle. Il n'y a pas de problème basque, ont pu dire certains puisque le revenu par habitant est plus élevé dans le pays basque que dans d'autres régions. Mais la situation montre qu'il s'agit de tout autre chose que d'un simple problème économique. L'état d'urgence a été proclamé le 25 avril sur tout le territoire basque, mais la population continue à manifester pour obtenir l'autonomie. Les condamnations de Burgos ont mis le feu aux poudres

./.

On sait qu'elles ont été obtenues dans des conditions très contestables puisque les droits de la défense n'ont pas été respectés et que les condamnés se sont plaints d'avoir été torturés. Onze opposants basques ont été ainsi condamnés à mort, et, comme on ne le sait que trop, cinq d'entre eux ont été fusillés le 27 septembre.

M. LE PRESIDENT (interprétation) invite l'orateur à conclure.

M. REALE, rapporteur, (interprétation) répond que la situation en Espagne est tellement explosive qu'elle mérite bien quelques développements supplémentaires. Certes le terrorisme existe en Espagne, mais pour arrêter la violence il faut éliminer les causes de cette violence. D'autres pays ont eu à lutter contre le terrorisme, mais ils se sont refusés, eux, à prendre des mesures qui ne peuvent que relancer le cycle de la violence.

Sans aucunement s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Espagne, le Conseil de l'Europe se doit de prendre position pour ce qui concerne le respect des droits de l'homme. S'il ne le faisait pas il manquerait à sa mission fondamentale. D'ailleurs, les prises de position du Pape et de nombreux gouvernements montrent que la défense des droits de l'homme doit passer avant celle des intérêts économiques et militaires. Pour tenter d'empêcher que le sang ne coule à nouveau en Espagne, il faut essayer d'obtenir que s'arrête la répression violente. C'est pourquoi la commission invite l'Assemblée à adopter son projet de résolution (Applaudissements).

M. LE PRESIDENT (interprétation) remercie le rapporteur pour son excellent exposé mais regrette qu'il ait largement dépassé son temps de parole. Il y a 33 orateurs inscrits, et, compte tenu du temps de réponse des rapporteurs et des présidents, la séance devrait durer encore 5 h 40. Il invite donc les orateurs à la concision.

Lord Duncan SANDYS (Royaume-Uni) (interprétation) souhaite que le temps de parole imparti à chaque orateur soit réduit. L'Assemblée soutiendrait sans nul doute son Président s'il usait de ses prérogatives en ce sens. (Applaudissements)

M. HOFER, président de la commission des pays européens non membres (interprétation) propose de limiter à 5 minutes le temps de parole des orateurs.

M. CERMOLACCE (France). J'interviens pour une motion d'ordre.  
Monsieur le Président ./.

Ce débat est fort important et le fait même qu'il a été avancé témoigne de l'inquiétude qui règne dans cette enceinte sur ce problème. Vouloir, excusez-moi l'expression, le bâcler en deux heures de discussion ne serait pas digne de cette Assemblée. Afin de concilier les impératifs de l'ordre du jour et de permettre que les débats qui sont inscrits aujourd'hui puissent se terminer, n'y aurait-il pas lieu d'envisager une séance de nuit ? Ainsi nous pourrions continuer le débat sur l'Espagne durant tout l'après-midi.

M. LE PRESIDENT répond que l'expérience montre que les séances de nuit se déroulent devant un auditoire clairsemé. Mieux vaut donc, selon le voeu exprimé par Lord Duncan Sandys et M. Hofer, limiter à cinq minutes le temps de parole de chaque orateur. (Applaudissements)

M. MABON, rapporteur de la commission politique (interprétation) regrette vivement que le gouvernement espagnol ait refusé de recevoir M. Reale. Comment admettre une telle attitude à un moment où l'Espagne souhaite entrer dans le Marché Commun ? Il est temps que ce pays reconsidère sa position.

Le discours prononcé le 12 février dernier par le Premier Ministre espagnol M. Navarro était très significatif. Mais, depuis, l'évolution vers une réforme du régime s'est ralentie, en particulier à cause de la vague de terrorisme. L'orateur se montre favorable à la suggestion de la commission des pays européens non membres qui propose d'essayer de rencontrer hors d'Espagne les représentants des divers mouvements politiques de ce pays. Il souhaite que les partis démocratiques des pays européens aident leurs homologues espagnols. Il convient de faire le maximum pour éviter que l'Espagne ne connaisse à son tour les difficultés du Portugal. (Applaudissements)

✱ M. MULLER (Rép. Féd. d'Allemagne) (interprétation) remercie M. le Rapporteur qui a décrit la situation en Espagne avec objectivité. Le processus qui tendait à rapprocher ce pays des démocraties occidentales a été interrompu par des forces politiques qui recourent à la violence. Dix-sept policiers ont été assassinés et douze d'entre eux n'avaient rien à voir avec les actions de répression. L'orateur aurait vivement souhaité que le chef de l'Etat espagnol commuât les peines de mort en peine de réclusion. Mais en entendant, hier, le ministre suédois de l'éducation nationale demander l'interruption des relations internationales avec l'Espagne tandis qu'elles seraient maintenues avec la Yougoslavie où un professeur vient d'être condamné à sept ans de travaux forcés pour avoir simplement critiqué l'URSS, il se demandait s'il n'y avait pas deux poids et deux mesures ! (Applaudissements sur divers bancs) Les propos du ministre suédois auraient pu être tenus par un membre des anciennes brigades internationales. Comment admettre que le Premier ministre hollandais prenne la tête d'une manifestation contre le régime espagnol au moment même où une délégation hollandaise à Berlin en vient à dire que l'existence du mur peut se justifier, alors que ce mur a permis d'assassiner de nombreux Allemands ? Comment admettre que M. Echeverria, Président du Mexique, ./.

demande que l'Espagne soit exclue des Nations-Unies, en oubliant qu'il a été responsable de la mort de deux cents étudiants lorsqu'il était ministre de l'Intérieur ? Si l'on arrache le masque du moraliste, on voit souvent apparaître le visage de l'hypocrite. (Applaudissements sur de nombreux bancs) Certains vont jusqu'à demander la libération des terroristes espagnols. Pourquoi pas celle des membres de l'IRA, de la bande à Baader ou de ceux qui posent des bombes en Bretagne ? Et n'a-t-on pas trop tendance à oublier les femmes et les enfants des policiers ~~abattus~~ dans le dos ? L'orateur n'est pas favorable au régime franquiste mais il ne peut pas non plus admettre sa condamnation unilatérale. Quant au boycottage, il serait inefficace. La solution consiste à aider les forces démocratiques espagnoles à poursuivre le processus de démocratisation de ce pays. (Applaudissements)

\* M. NYBORG (Danemark) (interprétation) adversaire de la torture et de la peine capitale, estime que la situation en Espagne est quelque peu montée en épingle par la presse qui a le goût du sensationnel. On ne doit pas perdre de vue que les cinq Espagnols exécutés avaient été condamnés pour de multiples actes de terrorisme, en particulier pour des assassinats, et qu'en entrant dans leurs organisations politiques, ils avaient prêté serment de perpétrer des meurtres si la cause qu'ils défendaient l'exigeait.

Pour porter un jugement objectif sur ce qui s'est passé en Espagne, il ne faut pas oublier qu'en beaucoup d'autres pays et jusque dans ceux qui se croient les plus démocratiques, des violations des droits de l'homme, heureusement en général moins graves, se produisent à peu près quotidiennement. En certains points de l'Europe occidentale, des crimes sont commis au nom de la religion chrétienne. Chaque semaine, des hommes perdent la vie pour avoir voulu passer la frontière qui sépare le monde de l'autoritarisme du monde de la liberté. Mais tous ces faits sont entrés pour ainsi dire dans la vie quotidienne et on n'y attache plus guère d'importance. Pourtant les exigences de la morale sont par nature universelles. Il faut laisser chaque peuple suivre ses lois et ses traditions propres et, même si l'on condamne la torture et si l'on est adversaire de la peine capitale, se garder de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres nations.

Aussi certains gouvernements ont-ils été imprudents quand ils ont pris des décisions graves à l'égard de l'Espagne ; toute condamnation sans nuance portée contre le peuple espagnol ne peut qu'irriter sa susceptibilité et renforcer le régime. (Applaudissements)

M. AMREHN (République Fédérale d'Allemagne) (interprétation) demande que l'on n'oublie pas qu'il est particulièrement difficile à l'Espagne de s'acheminer vers la démocratie parce que, au cours des derniers siècles, elle a suivi une voie bien différente de celle des autres pays occidentaux. Les plus lucides de ses dirigeants aperçoivent bien la nécessité d'une évolution mais leurs velléités se heurtent à une très forte opposition qu'ils n'ont pas le courage d'affronter.

Le Conseil de l'Europe peut difficilement laisser passer sans réagir le refus opposé par les autorités espagnoles à M. Réale lorsqu'il a voulu se rendre en Espagne. Néanmoins, il ne doit pas perdre l'espoir de voir un jour ce pays rejoindre les rangs des nations démocratiques, même si les derniers événements ont rendu ce jour plus lointain, et le rapporteur a eu grandement raison d'établir un rapport fort bien équilibré.

Des procès sommaires ne peuvent que soulever l'indignation, mais tout abus de la force est condamnable, qu'il soit le fait des terroristes ou des policiers. Même si ses intentions sont louables, le terrorisme est condamnable en raison des moyens qu'il emploie et le Conseil de l'Europe ne peut donner sa caution morale à ceux qui, en réponse aux exécutions, ont annoncé qu'ils abattraient 20 policiers de plus. L'escalade de la violence risque d'aboutir à une nouvelle guerre civile alors que l'Espagne, de l'avis même des démocrates espagnols qui vivent dans la clandestinité, n'est pas encore remise des effets de la précédente. Le seul moyen pour les Espagnols de progresser vers la démocratie est d'endiguer la violence et c'est pourquoi il faut appeler les deux parties à la modération. Pour aider l'Espagne à s'avancer sur la voie de la libéralisation, l'Assemblée doit éviter tout ce qui pourrait contribuer à aggraver la tension (Applaudissements)

M. HOLST (Danemark).- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec une grande satisfaction que j'ai constaté que notre ordre du jour a été modifié de façon à mettre la question de la situation en Espagne à la première place. Elle le mérite bien et cela montre également l'importance que le Conseil de l'Europe y attache.

Une épreuve de force est aujourd'hui engagée en Espagne entre le gouvernement fasciste et le peuple espagnol. Le général Franco, qui s'était installé il y a trente-neuf ans sur un million de morts, entend garder son pouvoir jusqu'à la fin en recourant aux moyens de la dictature : arrestations, tortures, garrot, morts par fusillade contre un peuple qui se révolte contre cette dictature qui a tant duré.

Le procès et les condamnations à mort des accusés militants espagnols n'ont rien à voir avec la justice exercée dans les pays civilisés. Un décret-loi antiterroriste a placé pendant deux ans l'Espagne en état d'exception, toutes les garanties constitutionnelles - hélas ! très limitées - ont été suspendues. La garde à vue est illimitée, l'inviolabilité du domicile privé supprimée. Cela signifie que les jeunes condamnés qui ont été fusillés parce que accusés d'attaques à main armée contre la police n'ont pas pu faire appel et se sont vu arracher des aveux par la torture. Actuellement, en Espagne, il n'est pas nécessaire de réunir des preuves de culpabilité ; si vous ne savez ou ne pouvez prouver votre innocence, vous êtes considéré comme coupable. Voilà ce qu'est la dictature aujourd'hui.

De nombreux pays européens, parmi lesquels figure heureusement le mien, le Danemark, ont réagi individuellement en rappelant leur ambassadeur à Madrid.

A l'initiative du gouvernement danois, les ministres des Affaires étrangères des Neuf se saisiront les 6 et 7 octobre prochains du dossier espagnol pour essayer de geler toute négociation entre la Communauté européenne et l'Espagne.

Les ouvriers du monde libre manifestent leur solidarité avec le peuple espagnol séquestré.

Le Conseil de l'Europe est le défenseur des droits de l'homme. Nous devons utiliser aujourd'hui les armes de la démocratie pour exprimer notre honte, notre amertume contre l'évolution de la situation, les crimes commis en Espagne.

Devant la situation extrêmement claire du combat qui se déroule en Espagne entre la démocratie et la dictature, je condamne ceux qui essaient de jeter un voile de fumée en se référant à des injustices, d'ailleurs à l'Est comme à l'Ouest. Je les condamne parce que peut-être sans le vouloir ils se font les défenseurs du régime fasciste de l'Espagne d'aujourd'hui.

Le Conseil de l'Europe ne doit pas se taire. Grèves, manifestations, condamnations verbales et écrites dans la presse libre, sont des armes démocratiques dont nous pouvons nous servir. Nous devons ici, à l'unanimité, condamner clairement le régime agonisant de l'Espagne et les moyens utilisés pour y maintenir la dictature. Nous devons condamner les efforts entrepris pour barrer la route à la démocratie. Nous devons le faire en exprimant le vœu du Conseil de l'Europe de voir une Espagne libre et démocratique prendre place dans la famille des pays démocratiques.

A la fin de mon intervention, je voudrais, M. le Président, si vous le permettez, citer un journal libre de ce pays démocratique, "Le Monde" qui titre aujourd'hui : "la police a empêché, à San-Sébastien une messe à la mémoire des fusillés". Autre titre : "15 militants basques peuvent être traduits à tout moment devant le Conseil de guerre". Troisième titre : "les manifestations de soi-disant soutien au régime franquiste, une mécanique bien huilée".

Monsieur le Président, le jour de gloire est en vue pour le peuple espagnol. Alors, mes chers collègues, disons, avec les armes démocratiques, dont nous disposons, de quel côté se trouve le Conseil de l'Europe quand un combat se déroule entre la dictature et la démocratie, quand on lutte pour les droits de l'homme. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- (s'exprime en anglais).

M. PIKET.- (Pays-Bas). Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec une certaine hésitation que je prends aujourd'hui la parole, dans un débat sur une question très délicate, car quand on fait connaître son opinion, on risque qu'en soit donnée une interprétation subjective, ce dont je voudrais me garder.

C'est pourquoi je veux rappeler les faits. 1. En Espagne, des criminels, des terroristes ont tué des policiers. 2. Ces policiers tués ont laissé des veuves et 41 orphelins. 3. Les criminels ont été condamnés à mort. 4. Selon ce que nous avons pu lire dans la presse, les procédures pénales définies par l'article 6 de la Convention des Droits de l'Homme, qui stipule "que la cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial", n'ont pas été observées.

Je n'ai pas la certitude qu'elles n'ont pas été publiquement observées, mais je veux supposer que c'était vraiment le cas.

5. Nous avons lu dans la presse que l'on était contre la peine de mort, surtout contre la mort par le garrot ;

6. Les criminels, les terroristes ne sont pas étranglés, mais ils sont finalement tués par un coup de fusil ;

./.

7. En Europe, et dans notre pays, on a eu des démonstrations contre quoi ? Contre Franco ou contre la peine de mort ? On a vu que ces démonstrations étaient contre Franco et étaient contre la peine de mort.

Ce n'est un secret pour personne que toutes ces démonstrations sont soigneusement organisées par les socialistes et les communistes. Or, Monsieur le Président, mes chers collègues, moi-même qui suis chrétien-démocrate, je n'ai pas envie de me laisser mener ni par les socialistes ni par les libéraux, ni par la gauche ni par la droite. Et je demande à mes collègues de ne pas se laisser exciter, enfiévrer par des mouvements de gauche, qui se développent maintenant en Europe.

Dans mon propre pays, le Premier Ministre, n'ayant pas d'autres possibilités diplomatiques, après un discours - qui n'a certainement pas reçu le consentement de tout le peuple néerlandais. - n'a pas donné la parole à l'opposition et qu'on ne lui avait pas permis de donner son opinion.

Mes chers collègues, quand on parle de justice, il est une phrase très importante : donner la justice à gauche comme à droite, donner la justice aux pauvres comme aux riches. Il ne faut pas regarder seulement d'un côté, il faut regarder des deux côtés. Or, je constate qu'aujourd'hui on regarde seulement du côté de l'Espagne. Et sous le prétexte de justice, les socialistes attaquent maintenant un pays de droite.

Je pourrais donner des exemples de pays de gauche où la justice n'existe pas. Je souligne seulement ce que mon ami M. Müller a dit à ce sujet et je ne reprendrai pas ses exemples. Mais lorsque les socialistes demandent aujourd'hui de geler toutes les relations avec les pays de droite, je me demande pourquoi ils ne gèlent pas leurs relations avec les pays de gauche. Je me demande par exemple pourquoi le ministre des Affaires étrangères de mon pays, M. Max Van der Stoel, a fait, en avril 1974, un voyage en Russie, où l'on sait que la justice ne règne pas, où l'on n'a pas le droit de savoir quoi que ce soit des autres pays, où l'on ne peut acheter de livres sur le capitalisme ou sur les systèmes non socialistes. On sait aussi qu'au point de vue culturel, les tableaux modernes ne sont pas admis là-bas, parce que c'est contre le "système", alors qu'en Espagne on peut encore acheter des livres sur les systèmes socialistes et des livres socialistes.

Je me demande aussi pourquoi, dans mon pays, le Premier Ministre nous incite à ne pas passer nos vacances en Espagne, alors qu'il autorise M. Van Der Stoel à aller en Russie et que M. Van Der Stoel est allé étudier là-bas le système, du 23 au 27 septembre.

Alors, je crois que la justice n'existe pas quand on est contre le système seulement en Espagne.

Quand on veut vraiment la justice pour l'homme, il faut regarder à gauche et à droite, et quand on ne fait des manifestations que contre le système en vigueur en Espagne, alors on est contre les droits de l'homme.

Je ne veux pas être seulement contre les pauvres ou contre les riches, je désire simplement la justice. Quand on agit de la sorte, on contribue à faire éclater cette justice.

C'est pourquoi j'estime qu'il convient d'ajouter un nouvel article à la Convention des Droits de l'homme, stipulant qu'il faut être objectif aussi bien pour la gauche que pour la droite. Je vous remercie. (Applaudissements)

M. CHRISTIANSEN (Danemark) (interprétation) déclare qu'il faut, à coup sûr, condamner la violation des droits de l'homme en Espagne. Il demande cependant que l'on fasse preuve de prudence et de circonspection afin de trouver une formule qui condamne la violence et qui puisse être comprise à la fois par le gouvernement fasciste de Madrid et par les forces illégales qui luttent contre lui.

M. RICHTER (Rép. Féd. d'Allemagne) (interprétation) constate que M. MÜLLER a employé les termes mêmes dont avait usé le ministre fasciste espagnol de l'information pour condamner la campagne menée contre les exécutions sommaires en Espagne. Selon M. Müller et M. Estaban, il s'agirait d'une campagne menée par des agitateurs professionnels. Or, ce sont des millions de travailleurs qui vont cesser le travail en Allemagne pour protester contre les exécutions : dira-t-on encore qu'il s'agit d'agitateurs professionnels ?

Les condamnations qui ont été prononcées l'ont d'ailleurs été moins contre les terroristes eux-mêmes que pour bloquer l'évolution pacifique vers la démocratie en Espagne. Il ne s'agit pas pour autant de minimiser les dangers de toute action terroriste. Mais il est certain que le gouvernement espagnol n'a pas respecté les droits de la défense. Il est donc indispensable de voter une résolution qui fasse comprendre au gouvernement espagnol que le chemin qui mènera l'Espagne vers l'Europe ne passe pas par les exécutions, par le supplice du garrot ni par les expéditions de commando au petit matin. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT (interprétation) annonce que la liste des orateurs est maintenant close : si chacun parle cinq minutes, la séance durera jusqu'à 14 h, non compris le temps de réponse du rapporteur. Il invite donc une nouvelle fois les orateurs à la plus grande concision.

Mme ROTHENBORG (Danemark) (interprétation) déclare qu'il faut condamner avec force les intolérables violations des droits de la défense en Espagne, tout en évitant que ces protestations soient utilisées politiquement par certains partis. Les coupables doivent être poursuivis et, éventuellement, condamnés, mais uniquement selon les procédures légales. On ne peut admettre le recours au

terrorisme généralisé. Une véritable démocratie ne saurait naître dans un bain de sang. C'est en mettant l'accent sur ces deux aspects du problème - respect des procédures légales et condamnation de la violence - que le Conseil de l'Europe pourra être entendu.  
(Applaudissements)

M. STOFFELEN (Pays-Bas) (interprétation) rappelle qu'il s'agit de discuter de l'ensemble de la situation en Espagne. Or, dans ce pays, il n'existe ni liberté politique ni liberté syndicale ni même liberté religieuse - M. Pilet ne sait-il pas quelle est la situation faite aux protestants en Espagne ? - La liberté d'expression n'existe pas davantage et quelque dix mille personnes sont actuellement détenues pour délit d'opinion. Vingt-trois syndicalistes ont été torturés et condamnés à des peines allant jusqu'à dix-sept ans de prison pour de simples activités syndicales non autorisées. Qui pourrait donc contester aux Espagnols le droit de se battre pour leurs libertés ! Le décret anti-terroriste supprime toute procédure judiciaire normale. Le fait que le gouvernement espagnol soit resté totalement insensible aux appels du Pape, de nombreux évêques et des gouvernements de plusieurs pays prouve bien, s'il en était besoin, qu'il s'agit d'un gouvernement fasciste qui fait fi des droits de l'homme et de l'opinion démocratique mondiale. Discuter avec un tel gouvernement n'aurait aucun sens. Il faut au contraire l'exclure de toutes les activités du Conseil de l'Europe aussi longtemps que les droits de l'homme et les principes démocratiques ne seront pas respectés en Espagne. (Applaudissements)

M. HEDSTROM (Suède) (interprétation) déclare que le peuple suédois a suivi les événements d'Espagne avec horreur et dégoût. Les franquistes ont montré leur vrai visage en restant indifférents à l'égard des réactions que les exécutions ont suscitées dans le reste du monde. Le gouvernement suédois a rappelé son ambassadeur à Madrid et le Premier ministre a vivement condamné le régime de Franco. L'Espagne peut-elle faire partie du Conseil de coopération culturelle, alors que le mot "culture" signifie expression des valeurs humaines et implique le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ? Toute coopération avec le régime franquiste est à exclure, et le Conseil de l'Europe doit manifester clairement qu'il est solidaire de ceux qui se battent pour la démocratie et pour la liberté. (Applaudissements)

M. PAPAPOLITIS (Grèce) (interprétation) constate que la condamnation du régime franquiste ne saurait être liée à l'appartenance à tel ou tel parti politique, car elle résulte de violations flagrantes des droits de l'homme. Les actes de terrorisme sont, eux aussi, condamnables. Il faut que le peuple espagnol sache qu'il n'est pas seul dans la lutte qu'il a engagée pour le rétablissement de la démocratie. (Applaudissements).

M. PAGE (Royaume-Uni) (interprétation) rappelant que le ministre suédois de l'éducation nationale a invité hier le Conseil de l'Europe à manifester sa solidarité avec les groupes qui combattent en Espagne pour la démocratie et la liberté, voudrait savoir si cette solidarité s'applique aussi à ceux qui ont tué ou torturé des policiers, par exemple au groupe FRAP. Le ministre admettrait-il l'exécution de Mme Claustre sous prétexte que le groupe qui l'a prise en otage lutte contre l'oppression du gouvernement tchadien ? Les pays civilisés en ont assez de la vague de terrorisme qui déferle sur la vie publique. Aussi importe-t-il de ne manifester aucune solidarité avec quelque groupe terroriste que ce soit.  
(Applaudissements)

M. LA COMBE (France).- Monsieur le Président, il s'agit de situer le problème espagnol par rapport à un Conseil de l'Europe dont les représentants sont élus par le suffrage universel libre, secret et majoritaire.

Nous n'avons donc pas à condamner l'Espagne ni le peuple espagnol dont l'histoire n'a rien à envier aux autres pays d'Europe. L'Espagne a apporté sa pierre à l'édifice de la civilisation et c'est avec joie que nous l'accueillerons quand elle se sera donné les institutions que le peuple espagnol tout entier aura choisies.

Cela dit, la justice sommaire que pratiquent les tribunaux espagnols est une violation des Droits de l'Homme et nous ne pouvons l'accepter. Aucun Etat ne peut laisser tuer ses policiers et les terroristes espagnols le savaient. Cela ne justifie pas qu'ils soient privés du droit de se défendre devant les tribunaux.

Cette caricature de justice qui ne s'attarde même pas à établir la culpabilité des accusés est une honte pour les Etats qui la pratiquent, quel que soit leur régime. Nous le disons d'autant plus fermement que nous fondons notre engagement politique, nous, sur le combat pour la liberté.

Alors que faut-il condamner ? Eh bien, il faut condamner le régime officiel de l'Espagne. Mais faut-il, pour autant rompre les relations diplomatiques ? Avant de répondre à cette question, il n'est pas inutile de se souvenir qu'il y a à peine vingt pays dans le monde où les règles de la démocratie, telles que nous les concevons, et le respect des Droits de l'Homme, tels que nous les entendons sont pratiqués.

Vingt pays, c'est peu dans l'ensemble du monde. Aussi, je crois pouvoir dire que les uns et les autres ici, qui sommes des démocrates, nous devrions tous avoir une âme de militant, car nous avons affaire, en réalité, à une immense masse dans le monde qui ne partage pas nos idées ou qui les a partagées, mais qui les a abandonnées.

Alors, parlons avec franchise. D'un côté, il y a la dictature, celle de l'Espagne et d'autres pays d'ailleurs, et, de l'autre, les pays que l'on appelle totalitaires. Nous sommes là, entre les deux, et la question se pose évidemment de savoir ce que nous devons faire. M. Réale le dit excellemment, selon moi, dans son rapport et les quelques amendements qui ont été déposés prouvent que la discussion a été parfaitement libre, et je me rallie aux déclarations qui figurent dans ledit rapport.

Je voudrais simplement attirer l'attention sur l'action que nous devons mener et l'enthousiasme dont nous devons faire preuve. Lorsqu'on considère, par exemple, au plan international, l'attitude des Russes à l'égard de l'Espagne, nous constatons qu'elle est assez discrète. Elle est même peut-être moins véhémente que celle de certains de nos collègues sur ces bancs. Pourquoi ? Probablement parce qu'il y a des intérêts considérables entre les Russes et les Espagnols et cela depuis longtemps. Nous savons bien qu'il y a des échanges économiques considérables entre les deux Nations.

Alors, de grâce, Messieurs, ne soyons pas trop hypocrites.

L'intervention de l'honorable collègue qui m'a précédé et a évoqué les crimes commis, qu'ils soient de droit commun ou politiques, m'inspire une autre réflexion, en particulier en ce qui concerne les victimes. Dans la presse, à la télévision, on exalte, dans nos pays et ailleurs, le criminel, le tueur. On voit sa photo, on l'entend, mais on ne parle presque jamais de la veuve et de l'orphelin. Ceux-là, on n'en parle pas et pourtant ils existent. Dans nos pays démocratiques et de liberté, il reste un progrès à faire dans ce domaine. Cette réflexion s'applique naturellement aux policiers qui ont été tués en Espagne et ailleurs mais aussi aux veuves et aux orphelins des victimes de Franco.

Mesdames, Messieurs, restons fidèles à la Charte des droits de l'homme. Je pense que c'est sur cette base essentielle que doit s'appuyer notre action. J'ignore ce que sera l'avenir de l'Espagne, mais le peuple espagnol a beaucoup souffert et souffre encore. Il nous appartient de rester fidèles à l'amitié qui nous unit aux Espagnols qui partagent notre idéal, et ils sont nombreux.

Espérons que le développement économique de l'Espagne sera tel que ses habitants parviendront à faire la jointure et qu'ils éviteront les massacres que certains prédisent.

Restons fidèles au suffrage universel, au vrai suffrage universel. C'est sur cette seule base que doit s'édifier l'action que nous devons mener. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT - La parole est à M. Dequae.

M. DEQUAE (Belgique).- Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné dans votre brève intervention d'hier, vous avez signé ainsi que moi-même le télégramme que la Conférence des Présidents des parlements européens a adressé le matin du 26 septembre au chef de l'Etat espagnol. Tous les présidents des parlements des Neuf ainsi que de la Suisse, l'Autriche, la Suède et le Danemark, de même que le président du Conseil de l'Europe et celui du Parlement européen, ont demandé de commuer la peine de mort. C'est dire que les présidents des parlements démocratiques condamnent les exécutions. Cette prise de position est basée sur les droits de l'homme et le fait que les droits de la défense n'ont pas été respectés. Il va de soi que cette condamnation vaut pour tous les gouvernements et tous les régimes qui ne respectent pas le concept humanitaire et plus particulièrement les droits de l'homme et ceux de la défense.

Sur la même base humanitaire, il convient de condamner aussi le terrorisme qui tue des hommes sans autre forme de procès et qui, généralement, ne sont pas responsables d'une situation politique inacceptable ou même condamnable. De ce côté-là, il y a aussi des veuves et des orphelins.

Tout ce que je viens de souligner résume également la position de la délégation belge du Conseil de l'Europe. Nous espérons qu'une motion unique pourra être adoptée par l'Assemblée qui reflète ces principes. (Applaudissements)

Mme AASEN (Norvège) (interprétation) déclare que le régime franquiste vient de laisser tomber le masque et de prouver que ses intentions de libéralisation sont trompeuses. Malgré les déclarations de certains de ses dirigeants, il continue à marquer un complet mépris pour le droit de l'homme et à organiser des parodies de procès sans tenir compte des protestations de l'opinion mondiale. Il ne fait aucun doute qu'il ne laissera pas l'Espagne évoluer vers la démocratie. Dans ces conditions, l'Espagne devrait être exclue du Conseil de coopération culturelle sur l'oeuvre duquel sa présence risque de jeter le discrédit. Sur ce point, Mme Aasen partage entièrement l'opinion du Ministre suédois de la culture et de l'éducation. C'est pourquoi elle a déposé un amendement au projet de résolution.

Ceux qui sont contre le terrorisme ne doivent pas manquer de condamner celui qui s'exerce dans le secret des prisons et qui consiste à essayer d'arracher des aveux par la torture. En condamnant le régime fasciste qui s'était installé en Grèce, le Conseil de l'Europe a aidé considérablement les démocrates grecs dans leur lutte, comme eux-mêmes sont prêts à en témoigner. Pourtant, lorsque la Grèce était à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée, certains disaient qu'il ne fallait pas rompre avec ce pays. Aujourd'hui, on dit la même chose de l'Espagne.

./.

L'expérience montre qu'il ne faut pas écouter ces sirènes mais qu'il faut prendre à l'égard du régime franquiste l'attitude prise précédemment à l'égard des colonels grecs.

Mme Aasen qui parle au moment même où, dans son pays, on observe une minute de silence en l'honneur des démocrates espagnols, demande à ses collègues de ne pas oublier que c'est sur l'Espagne seule qu'ils ont à se prononcer aujourd'hui et de faire entendre à son sujet leurs voix de parlementaires en laissant à d'autres les contraintes de la diplomatie silencieuse. (Applaudissements)

Sir John RODGERS (Royaume-Uni) (interprétation) qui rappelle que l'une des grandes réussites de l'Assemblée a été d'obtenir la constitution de la Cour européenne des Droits de l'Homme, considère qu'il faut d'abord condamner sans appel l'arbitraire de la procédure suivie en Espagne dans les derniers procès. Mais il veut aussi que l'on n'oublie pas le principe de non ingérence dans les affaires des autres pays et il dit sa conviction que si l'Espagne était entrée plus tôt dans les organisations européennes, la démocratie y serait déjà rétablie.

Il fait valoir que le terrorisme est partout également odieux et condamnable : c'est une forme de guerre particulièrement pernicieuse, qui ignore les conventions de Genève, qui est parfois utilisée simplement en vue d'extorquer de l'argent et qui n'est pas tolérable même lorsqu'elle tend à infléchir la politique d'un gouvernement. Il ne faut pas oublier non plus que trop de jeunes gens tombent en essayant de franchir le mur de Berlin sans que ces assassinats soient condamnés. Pour aider le peuple espagnol à venir à la démocratie, on doit se garder de l'isoler et se méfier de toute exploitation politique partisane des événements. (Applaudissements)

M. COUTSOCHERAS (Grèce). Monsieur le Président, mes chers collègues, Eschyle, l'auteur tragique, a dit qu'on comprend une valeur humaine quand on la perd.

Ainsi, nous, les Grecs, nous avons bien compris que ce qui donne son sens à la vie, c'est surtout la liberté et la dignité de l'homme.

J'ai donc l'amer privilège de vous dire que je comprends d'autant mieux le sentiment général d'un peuple en captivité, comme le peuple espagnol, que celui-ci attend sa libération, non seulement par ses propres moyens - la résistance - mais aussi par la solidarité des pays libres.

Pour prouver ce que je viens de dire, je me réfère à l'expérience récente de mon pays. Au temps où le Conseil de l'Europe hésitait à prendre une position condamnant les colonels, le peuple grec désespérait et la résistance diminuait. Dès que les colonels ont été renvoyés, la résistance s'est renforcée chaque jour.

./.

Je peux vous dire aussi que lorsque certains pays protestaient à haute voix contre le dictateur, le courage du peuple grec s'élevait et le moral des colonels s'affaissait.

Je proposerai donc que notre Assemblée adresse au gouvernement espagnol une demande tendant à ce que tous les détenus politiques soient immédiatement libérés et que toutes les institutions démocratiques soient rétablies sans tarder. Parallèlement, notre Assemblée doit exprimer le voeu que tous les pays membres du Conseil de l'Europe rappellent leurs représentants diplomatiques et interrompent tous les rapports commerciaux, touristiques et autres avec l'Espagne.

Mes chers collègues, ceux qui sont victimes du régime fasciste, parmi lesquels celui qui a l'honneur de vous parler - car la dictature lui a crevé l'oeil - ont le devoir de vous rappeler qu'il faut combattre le fascisme partout où on le rencontre, et permettez-moi d'ajouter, mes chers collègues, que les regards du peuple espagnol sont tournés vers nous. (Applaudissements)

M. SCHWENCKE (République Fédérale d'Allemagne) (Interprétation) qui a écouté avec une vive émotion l'orateur précédent qui a particulièrement souffert de la dictature en Grèce, pense que pour la sauvegarde de l'autorité morale du Conseil de l'Europe l'Assemblée se doit de condamner nettement le fascisme espagnol qui vient, une fois encore, de montrer son vrai visage. Ce régime n'hésite pas à exécuter ses opposants, hors de toute légalité, et il ne tient aucun compte des protestations, qu'elles viennent des gouvernements européens ou même du Pape. La lutte pour les droits de l'homme ne sera pas achevée tant qu'un dictateur restera au pouvoir et les membres d'une assemblée démocratique se doivent de marquer leur solidarité avec ceux qui combattent pour la liberté.

En conclusion, l'orateur invite ses collègues à se joindre à l'appel qu'il lance pour obtenir qu'un Catalan espagnol, le Père Lluís Maria Xirinachs, actuellement emprisonné, reçoive pour 1976 le Prix Nobel de la Paix (Applaudissements)

M. PORTHEINE (Pays-Bas), (Interprétation), parlant au nom du groupe libéral, condamne les conditions dans lesquelles ont été prononcé des jugements en Espagne. Mais ajoute-t-il, le problème de la lutte contre le terrorisme se pose dans de nombreux pays, et il n'est pas simple à résoudre. En outre, on ne saurait s'abandonner à un sentiment d'indignation dans certains cas et non pas dans d'autres. L'orateur se prononce contre toute forme de boycott économique et contre le gel des relations directes ou indirectes avec l'ensemble des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme. Mieux vaut inviter le gouvernement espagnol à ne pas rendre lui-même plus difficile l'évolution de l'Espagne vers la démocratie. La résistance armée doit demeurer le dernier recours dans la lutte pour la liberté. Le groupe libéral condamne très vigoureusement le fait que le gouvernement espagnol ait fait juger des civils par des

tribunaux militaires, et exprime son indignation devant le recours à la torture. Il faut espérer qu'une protestation à la fois vigoureuse et équilibrée obtiendra un changement d'attitude du gouvernement espagnol qui permettra ainsi à l'Espagne d'évoluer vers la démocratie et de prendre sa place dans le concert des pays européens (Applaudissements).

M. FLETCHER (Royaume-Uni) (Interprétation), porte-parole du groupe socialiste, exprime lui aussi, sa vive indignation devant la façon dont ont été conduits les procès contre les opposants espagnols. Il s'est agi d'un véritable travestissement de la justice. Que les Anglais aient à se couvrir le front de cendres à propos de la lutte contre les terroristes irlandais, c'est certain. Il n'empêche que les terroristes arrêtés en Irlande du Nord sont traduits devant les tribunaux ordinaires. Quant à ceux qui sont détenus en vertu de l'état d'urgence, leur cas est constamment réexaminé. Le jour où certains détenus se sont plaints de mauvais traitements, le gouvernement britannique a aussitôt constitué une commission d'enquête. En 1916, à Dublin, un général anglais a cru bon de faire fusiller des rebelles pour mettre fin au terrorisme. Il s'en est suivi soixantes années de violences ! Si l'on veut véritablement sauvegarder l'ordre, il faut avant tout se garder de répondre à la violence par la violence. En Espagne, non seulement le gouvernement n'a pas hésité à violer les droits de l'homme, mais encore il a violé les lois espagnoles elles-mêmes. L'orateur n'est pas suspect de vouloir encourager le terrorisme, lui dont le beau-père a été assassiné par une dictature de gauche après la seconde guerre mondiale. Mais il ne crie pas vengeance, ni contre la R.D.A., ni contre l'U.R.S.S. C'est pourquoi, de la même façon, il demande que l'on condamne très vigoureusement les condamnations illégales, décidées par le gouvernement espagnol, sans cependant en demander vengeance, afin d'éviter que le régime qui succèdera au franquisme ne soit lui-même, à son tour, une dictature. (Applaudissements)

M. LIDGARD (Suède), (interprétation) estime qu'il est du devoir de toutes les démocraties libres d'exprimer leur horreur devant les condamnations sommaires prononcées en Espagne. Mais elles doivent également se prononcer contre toute forme de violence. Le Conseil de l'Europe se doit d'être fidèle à ce qui constitue sa raison d'être fondamentale : la défense des droits de l'homme. Il faut obtenir que le gouvernement espagnol infléchisse sa politique et permette ainsi à l'Espagne de prendre sa place naturelle parmi les autres nations européennes. A cet égard, l'orateur ne partage pas l'opinion du ministre suédois de l'éducation selon laquelle le Conseil de l'Europe ne devrait pas poursuivre sa collaboration avec l'Espagne au sein du Conseil de coopération culturelle. Cette collaboration au contraire, offre, un moyen d'influencer l'évolution de la situation en Espagne dans le sens de la démocratie. (Applaudissements)

LORD DUCAN SANDYS (R.U.), (interprétation) élève, lui aussi, une vive protestation contre les condamnations illégales prononcées en Espagne. Mais, souligne-t-il, l'Espagne est loin d'être le seul pays où règne un régime dictatorial. On peut presque dire que dans le monde naît chaque semaine une dictature nouvelle. Or, tous les chefs de ces gouvernements dictatoriaux sont reçus dans les capitales démocratiques avec les plus grands honneurs. Si l'on veut condamner le gouvernement espagnol - et l'orateur ne s'y oppose nullement, au contraire - il faut aussi condamner tous les régimes dictatoriaux qui existent de par le monde. Il faut aussi condamner les meurtres, le terrorisme, les prises d'otages, la violence partout là ils ont lieu dans le monde. On ne saurait manifester une indignation en quelque sorte sélective, condamner les agissements d'une dictature et passer sous silence ceux d'une autre dictature. L'orateur conclut en s'opposant à une rupture des relations avec l'Espagne qui ne ferait qu'entraver la marche de ce pays vers la démocratie. (Applaudissements)

M. BOUCHENY (France) - Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce jour dans toute l'Europe monte la réprobation contre le régime franquiste.

Depuis quarante ans, l'Espagne, fière de son passé, fière de sa culture, lutte dans les conditions les plus difficiles pour sa liberté. Toute l'histoire de l'Espagne est traversée par la lutte pour l'indépendance, pour la liberté. Jamais personne n'a pu vraiment mettre à genoux le peuple espagnol. C'est un sentiment d'horreur que nous éprouvons devant l'assassinat des cinq jeunes Basques. Nous nous associons à tout hommage qui leur sera rendu aujourd'hui.

Je dois ajouter qu'il s'agit aussi d'un geste de solidarité, car d'autres vies sont menacées. Les avocats d'une dizaine de Basques arrêtés ont été prévenus que ces derniers seraient jugés dans les prochains jours suivant la même procédure, c'est-à-dire la procédure la plus expéditive.

De toutes parts, la demande se fait de plus en plus pressante de couper tout lien avec le régime de Franco.

La journée de boycott d'aujourd'hui montre que, 40 ans après l'assassinat de la République espagnole, la classe ouvrière et le peuple généreux ont toujours, comme l'a dit le poète, l'Espagne au cœur.

Les commissions ouvrières d'Espagne concluent leur appel, publié aujourd'hui, aux organisations syndicales, par ces mots :  
" ... que soit maintenu et renforcé l'isolement du régime franquiste."  
Déjà de nombreux pays ont rappelé de Madrid leur ambassadeur.

La réprobation monte de la profondeur du peuple espagnol lui-même. L'Eglise a dit sa honte devant les actes commis pour une prétendue défense de l'Occident chrétien. Les phalangistes ne peuvent plus aujourd'hui tromper : le fascisme est la négation des valeurs de l'humanité, il s'attaque en premier à la classe ouvrière, à ses organisations, puis fait régner la terreur et l'exploitation sur toute la nation.

Comment, dans cette Maison, des gens ont-ils pu voir une évolution démocratique de l'Espagne ? Comme si une différence pouvait exister entre tel ou tel fasciste, entre Arias, ou Franco ou Juan Carlos. Naïveté politique, ou dessein pour certains d'entraîner l'Espagne débarrassée de quelques oripeaux fascistes trop voyants vers une autre croisade. C'est là encore la vieille complicité politique qui relie la droite européenne au fascisme espagnol.

Le soutien que nous apportons aux démocrates espagnols ne signifie pas que nous approuvions telle ou telle forme de lutte qu'a pu faire naître le désespoir. Les communistes espagnols, mènent la lutte de masse du peuple, ils préconisent un large rassemblement des forces de progrès. Ils soutiennent les actions des travailleurs qui, malgré la terreur, luttent contre l'exploitation. Une politique qui compose avec le régime de Madrid n'aide pas le peuple espagnol. C'est un encouragement.

Le Conseil de l'Europe, dit-on, attache une grande importance aux Droits de l'Homme. Ils sont liés à la démocratie économique. Apportons donc un soutien sans réticence aux luttes démocratiques. Luttons avec ténacité contre l'esprit de croisade, de reconquête des bases économiques.

Après la Conférence d'Helsinki, la guerre froide doit entrer au musée de l'Histoire. Nous vivons des heures où les peuples luttent pour la confrontation pacifique. Agir dans ce sens est, pour nous, la meilleure forme de solidarité avec les démocrates partout où ils se trouvent et qui paient parfois de leur vie leur amour pour la liberté, le bien-être des travailleurs et de leur peuple.

Pour conclure, nous considérons que la recommandation qui nous est soumise est trop réservée. Nous devons nous engager à cesser toutes relations, même techniques, avec l'Espagne franquiste et répondre positivement à l'appel des commissions ouvrières espagnoles. (Applaudissements)

M. WHITEHEAD (Royaume-Uni) (interprétation) voudrait que l'on se garde des fausses comparaisons. Aucun autre pays en Europe ne traite les terroristes comme le fait l'Espagne. Hier encore, Franco, dans un discours sénile n'a pas caché son admiration pour l'Allemagne hitlérienne et il est déplorable que Juan Carlos soit apparu au balcon auprès de lui.

Depuis la fin de la guerre, les démocrates occidentaux ont donné à maintes reprises au régime franquiste l'occasion de le libéraliser. Mais Franco a toujours marqué une opposition ouverte à leur égard. Certes, il ne s'agit pas d'approuver les activités terroristes et les méthodes du FRAP. Mais il faut bien voir qu'elles sont le résultat des agissements stupides du gouvernement espagnol. Aussi l'orateur regrette-t-il que l'Assemblée ne soit pas unanime pour rompre toute relation avec lui. (Applaudissements)

M. SCHOLTEN (Pays-Bas) (interprétation) précise d'abord que le Premier ministre hollandais a lui-même condamné les propos tenus par une délégation hollandaise au sujet du mur de Berlin et dont a parlé M. Müller. En exécutant cinq Espagnols, Franco est passé outre aux multiples demandes qui lui ont été adressées pour qu'il prononce une commutation des peines. Le Conseil de l'Europe se doit de protester auprès du gouvernement espagnol contre ces exécutions et contre l'usage de la torture. Il est exclu que ce gouvernement ait des représentants dans une instance européenne. S'il importe de rejeter toute forme de coopération économique avec le régime de Franco, il faut aussi éviter d'isoler l'Espagne, car on risquerait d'y affaiblir les forces démocratiques. L'orateur votera contre le projet de résolution qu'il estime, notamment dans son paragraphe 7, trop complaisant à l'égard de l'Espagne. (Applaudissements)

M. DELORME (France) - Monsieur le Président, mes chers collègues, je veux tout d'abord m'associer aux orateurs qui ont déjà manifesté très longuement et diversement leur réprobation contre la décision d'un vieux dictateur qui a bouleversé, il y a quelques jours, l'opinion européenne notamment. C'est un acte déplorable que nous ne pouvons que condamner.

Notre ordre du jour a été modifié. En effet, nous devions examiner la situation au travers d'un rapport - pour lequel je veux rendre hommage à son auteur - mais qui, vous en conviendrez avec moi, mes chers collègues, est dépassé et dont le contenu va venir grossir nos archives et s'ajouter à tout ce que nous savions déjà sur ce qui se passe en Espagne depuis quarante ans.

Le premier orateur, un de nos jeunes collègues, m'a particulièrement surpris et peiné. Il a tenu dans cette Assemblée des propos qui m'étonnent. Je pense que sa seule excuse est sa jeunesse... Je croyais qu'il avait quitté cette salle, mais je constate qu'il n'en est rien et je m'en réjouis, car j'ai l'habitude de m'exprimer toujours très loyalement. Cependant en cette matière,

./.

trop pénible et trop tragique pour se terminer par un simple face à face, je rappellerai simplement que l'homme qui lui parle en cet instant a vécu 1936 - il avait alors 23 ans - qu'il a suivi tous les événements qui se sont déroulés à ce moment-là, en Espagne, qu'il a vécu l'arrivée des cohortes hitlériennes et fascistes, qu'il a vécu Guernica dont il ne reste plus qu'un magnifique chef-d'oeuvre au musée de New-York. Et puis, il a vécu, avec ses compagnons - comme certains d'entre vous, mes chers collègues, dans vos propres pays - une résistance à tout ce qui était oppression, à tout ce qui était négation du respect des droits de l'homme, de l'homme tout court.

Aujourd'hui, certains ont cru devoir comparer ce qui se passe dans certaines nations à ce que vit l'Espagne. Certes, les démocrates que nous sommes ne peuvent que déplorer de tels faits et nous sommes prêts à nous associer à toutes ces condamnations. Pourtant, - et je lance un appel à l'Assemblée - ce que nous devons faire, après l'acte qui a été commis samedi dernier, c'est nous pencher sur ce dossier. Vous m'excuserez de l'aborder avec la déformation d'un avocat qui exerce depuis quarante-deux ans.

Je me suis penché sur ce dossier et j'ai constaté que tout a été bafoué, que même les lois espagnoles n'ont pas été respectées. Ceux qui exercent la même profession que moi, qui leur vaut de porter une toge, de demander devant les tribunaux le respect du droit et des droits les plus élémentaires, conviendront sans doute avec moi que nous ne pouvons que réproucher le fait d'un gouvernement, qui n'est pas un gouvernement lointain, qui n'appartient pas à un autre continent, mais qui est notre voisin, bref, un gouvernement européen, qui devait lentement, mais à pas sûrs, rentrer, comme nous le désirions dans la famille des pays démocratiques.

Mes chers collègues, il y a plus dans la décision prise par le gouvernement espagnol. Elle a été un véritable défi lancé aux nations démocratiques, à l'Europe occidentale, à votre Assemblée. Un défi qui peut se traduire en ces termes : vous insistez, vous m'envoyez des télégrammes signés par tous les présidents des parlements nationaux - et par vous, Monsieur le Président, à qui je rends hommage - eh bien ! vous allez voir ce que je fais de l'appel de vos assemblées démocratiques : J'exécute !

Il y a quelqu'un dont on citait le nom, il y a quelques instants, qui a perdu une occasion de se manifester. Il aurait pu, lui, parler. C'est Don Juan Carlos, qui aurait pu dire : moi, je commue la peine, moi je gracie.

C'était peut-être la solution qui permettait d'envisager le pas lent que j'évoquais tout à l'heure en vue de la transformation de la dictature en une démocratie.

En conclusion, je regrette précisément qu'il n'ait pu saisir cette occasion. En tout cas, nous, Assemblée du Conseil de l'Europe, saisissons l'occasion de nous manifester en nous tenant strictement à notre charte, à ce qui est notre existence, en un mot en nous en tenant au respect des droits élémentaires de l'homme et du citoyen, en fustigeant l'acte qui précisément ne les a pas respectés.

Telles sont, mes chers collègues, en m'excusant de les avoir formulées avec passion, les réflexions que les événements récents m'ont inspirées. (Applaudissements)

M. CORNELISSEN (Pays-Bas) (interprétation) félicite le rapporteur d'avoir proposé dans le projet de résolution un bon compromis entre les divers sentiments de l'Assemblée. Ce projet comporte en effet trois éléments essentiels. Tout d'abord il condamne le général Franco pour avoir laissé exécuter cinq jeunes Espagnols que leur conviction avait poussés à lutter pour modifier le régime et qui avaient été condamnés selon une procédure arbitraire violant tous les droits de la défense. En second lieu, le projet condamne également le développement du terrorisme en Espagne. Certes, en ne laissant pas à l'opposition d'autres moyens de s'exprimer, le gouvernement espagnol porte une lourde responsabilité dans ce développement, mais il reste que l'assassinat de représentants de l'ordre est de toute façon condamnable. C'est d'ailleurs pourquoi l'orateur voudrait que l'Assemblée appelle à la fois le gouvernement espagnol à autoriser l'opposition à s'exprimer et l'opposition à renoncer à la violence. Enfin, la résolution ne passe pas sous silence les violations des droits de l'homme qui se produisent hors d'Espagne, violations que tous les partis devraient se garder d'exploiter de façon partisane, en s'inspirant de l'exemple donné à Utrecht où partis gouvernementaux et partis de l'opposition se sont retrouvés dans une même manifestation.

L'orateur ne décèle qu'une lacune dans le projet de résolution : il ne traite pas des relations entre l'Espagne et les organisations européennes. Il serait bon de remédier à cette omission. Sans doute boycotter l'Espagne ne serait-il pas le bon moyen de l'aider à revenir à la démocratie mais, d'autre part, le moment semble bien mal choisi pour essayer de renforcer ses relations avec l'Europe démocratique.

M. TABONE (Malte) (interprétation) est d'avis que l'Assemblée doit condamner les violations du droit commises par le régime espagnol dont on sait bien qu'il est une dictature, et ne pas prendre prétexte pour ne pas le faire des atteintes aux libertés qu'on peut déplorer dans d'autres pays. Par exemple, à Malte, une manifestation pacifique organisée par le parti nationaliste d'opposition pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance a été indûment dispersée par la police, bien qu'elle ait été autorisée. Mais la situation est évidemment beaucoup plus grave dans les pays de dictature, en particulier en Espagne où les derniers procès ont été parfaitement irréguliers.

./.

L'orateur voudrait que l'Assemblée évite de se **diviser** ; il demande à ceux de ses collègues auxquels le terrorisme est particulièrement odieux de ne pas méconnaître qu'il est inspiré en général par le désespoir et par l'impossibilité de toute autre forme de protestation, et à ceux qui sont hostiles à la dictature de ne pas risquer de favoriser le remplacement d'une dictature de droite par une dictature de gauche. Convaincu que l'isolement de l'Espagne ne pourrait que renforcer le régime franquiste, il ne votera pas l'amendement de Mme Aasen, parce qu'il lui paraît être un facteur de division et qu'il veut voir l'Assemblée tout entière prendre une position de nature à faciliter l'accession de l'Espagne à la démocratie véritable.

M. MENDE (R.F.A.) (interprétation) pense que l'Assemblée doit renouveler aujourd'hui la condamnation qu'elle a portée, il y a deux ans, contre le terrorisme qui venait d'ensanglanter l'aéroport international de Vienne. Ceux qui croient dans la prééminence des droits de l'homme ne peuvent admettre que le terrorisme est légitime ; ce n'est pas cette forme-là que doit revêtir la résistance à la tyrannie dont Sophocle, déjà, a montré qu'elle était un devoir.

Lorsque Mme Golda Meir est venue parler devant l'Assemblée, celle-ci a été favorablement impressionnée par sa volonté de paix, et pourtant, trois jours plus tard, éclatait la guerre du Yom Kippour et il a fallu plus de deux ans pour que des relations à peu près acceptables se rétablissent entre Israël et l'Egypte. L'orateur qui redoute en Espagne une escalade de la terreur espère pourtant que ce pays reviendra rapidement à la démocratie. Comment aider l'Espagne à reconquérir ses libertés ? En l'isolant ? Certainement pas. Ce qu'il faut, c'est favoriser l'évolution pacifique du régime vers la démocratie. Il ne faut pas agir par vengeance, il faut faire preuve de miséricorde envers toutes les victimes. M. Boucheny a dit : après Helsinki, la guerre froide est bien finie. Certes, et pourtant il existe aux frontières de la Hesse et de la Thuringe des installations de tir automatique qui ne le laissent en rien en cruauté au supplice du garrot :

M. GHIATRACOS (Grèce) (interprétation) déclare que le Conseil de l'Europe se doit de condamner vigoureusement la condamnation insensée prononcée contre les cinq jeunes combattants de la liberté contre le fascisme. En un tel domaine, la doctrine de la non-ingérence dans les affaires d'autrui est un peu périmée. Comme Grec, qui sait ce qu'ont été les crimes des dictateurs dans son pays pendant sept ans, comme membre du Conseil de l'Europe, l'orateur invite ses collègues à prendre une position très ferme contre le régime fasciste espagnol. (Applaudissements)

M. MILLER (Royaume-Uni) (interprétation) comprend et partage l'émotion de ceux qui condamnent les exécutions qui ont eu lieu en Espagne. Mais dans l'expression de cette indignation, il faut se montrer vigilant et circonspect. Il faut prendre garde à l'effet que la résolution votée par le Conseil de l'Europe pourrait avoir sur le peuple espagnol. Le Conseil ne saurait encourager des terroristes maoïstes qui peuvent d'ailleurs s'en prendre aux démocraties occidentales elles-mêmes. Ce qu'il faut, c'est, non pas rompre les contacts avec l'Espagne, mais les renforcer avec le peuple espagnol. Il serait d'ailleurs vain d'imaginer qu'aucun touriste ne se rendra plus en Espagne et que les consommateurs refuseront de boire du vin espagnol ou de manger des oranges en provenance d'au-delà des Pyrénées.

D'une façon générale, il faut condamner le terrorisme car la fin ne justifie pas les moyens. En outre, on ne saurait faire deux poids deux mesures : il serait trop paradoxal de vouloir rompre les relations avec l'Espagne après avoir signé des accords avec les gouvernements communistes, à Helsinki.

Si l'Assemblée veut véritablement servir la cause des droits de l'homme et de la démocratie parlementaire, elle doit adopter une résolution équilibrée, qui sauvegarde l'avenir des relations avec l'Espagne. (Applaudissements)

M. PERIDIER (France).- Mes chers collègues, il n'est pas besoin de grands mots, de grandes phrases, pour condamner ce qui vient de se passer en Espagne et pour condamner la justice espagnole qui a prononcé de nombreuses condamnations à mort, au mépris des règles du droit de l'homme, au mépris de la défense de la personne humaine.

J'avoue que j'ai été surpris par l'intervention de certains de nos collègues qui, quoi qu'ils en pensent, ont donné au moins l'impression de chercher des excuses au régime franquiste. On s'est cru obligé de donner des exemples, de faire des comparaisons. Je ne les crois pas valables, parce qu'il ne faut quand même pas oublier que nous sommes au Conseil de l'Europe et que nous devons nous préoccuper essentiellement des affaires de l'Europe. Nous devons nous en préoccuper parce que tout ce qui se passe dans un pays européen nous concerne, il faudrait quand même ne pas l'oublier. Car il est bien évident que, si nous ne réagissons pas violemment contre ce qui se passe en Espagne, cela risque de faire tache d'huile dans les autres pays européens, et c'est ce que nous devons éviter à tout prix.

Mais je pense qu'une confusion se produit dans ce débat, et nous ne voudrions pas qu'il subsiste de malentendu. Autant que quiconque, nous condamnons, bien entendu, la violence. Autant que quiconque, nous condamnons les agressions contre les personnes et contre les agents de l'autorité, même si peut-être parfois ceux-ci ont une responsabilité dans la situation actuelle et même si les actes sont dictés pour les besoins d'une noble lutte, d'un noble idéal.

Mais ce n'est pas ce que nous avons à débattre aujourd'hui. Il faut bien comprendre que ce que nous condamnons surtout, c'est l'atteinte aux droits de l'homme ; ce que nous condamnons, c'est la justice expéditive à l'égard d'hommes dont nul ici ne peut dire qu'ils étaient vraiment coupables, étant donné les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette justice absolument sommaire.

Je vous demande, mes chers collègues, de ne pas oublier qu'un des accusés a été interrogé alors qu'il avait le crâne fracassé ; depuis, cet accusé a perdu la raison. Cependant, cela n'empêche pas qu'il a été condamné à mort.

Eh bien, non ! Ce sont là des procédés que nous ne pouvons pas accepter. Et je voudrais que l'on comprenne que, dans ce débat, ce sont ces procédés que nous voulons condamner.

J'ai l'impression d'ailleurs, que certains de nos collègues ignorent totalement comment se déroule la justice espagnole. Un décret, dont personne n'a parlé - je regrette que notre rapporteur n'y ait pas fait allusion dans son rapport ; c'est un décret récent, c'est vrai, puisqu'il est du 27 août 1975 - organise la procédure à l'égard de ceux qu'on appelle les terroristes. D'ailleurs, ici aussi, on les a appelés des terroristes. Je demande à mes collègues d'être très prudents, parce que l'histoire, et l'histoire récente, nous a démontré que de nombreux terroristes étaient devenus ensuite de grands patriotes. Ne sommes-nous pas nombreux, dans cette Assemblée, à avoir été des terroristes avant de devenir des patriotes ? (Applaudissements sur divers bancs) Il faut donc être extrêmement prudent.

Mais que dit ce décret ? Je n'insisterai pas longtemps puisque je vois que je suis rappelé à l'ordre pour dépasser mon temps de parole, ce que je regrette, d'ailleurs, car j'avais beaucoup à dire.

Tout d'abord, le décret organise la justice expéditive, en ce qu'il décrète que, si la mort d'une personne résulte d'un attentat, obligatoirement la peine de mort sera prononcée contre l'accusé, c'est-à-dire qu'on ne donne aux magistrats aucune possibilité d'appréciation. Et pourtant, les avocats, les juristes, pourront vous dire que même des personnes qui tuent ont parfois des excuses à faire valoir et peuvent bénéficier de très larges circonstances atténuantes.

Un article du décret interdit également les groupes politiques d'opposition. Il est vrai qu'il précise : "... les organisations communistes, anarchistes, séparatistes". Mais il ajoute : "... tous les autres groupes ou organisations qui préconisent ou emploient la violence comme instrument d'action politique ou sociale".

Nous savons, évidemment, comment l'on peut éventuellement appliquer l'article. La meilleure preuve, c'est que ce ne sont pas uniquement des communistes ou des anarchistes qui ont été condamnés, mais aussi des socialistes et des prêtres basques.

C'est contre cela que nous nous élevons ; nous manquerions à notre devoir si nous ne le faisons pas. Je suis certain, par conséquent, que nous voterons quand même une recommandation énergique qui montrera aux républicains espagnols qu'ils peuvent toujours compter sur le Conseil de l'Europe pour leur permettre de retrouver, dans les meilleurs délais, la démocratie et la liberté. (Applaudissements)

M. AANO (Norvège) (interprétation) s'étonne que certains refusent de condamner l'Espagne sous prétexte qu'il faudrait en même temps condamner tous les autres régimes dictatoriaux. Pour sa part, démocrate chrétien, il n'a pas hésité à condamner le coup de force des colonels grecs lorsqu'il s'est produit, et pas davantage aujourd'hui, à condamner les exécutions sommaires qui ont eu lieu en Espagne. Pourquoi lui serait-il interdit de condamner les dictatures de droite alors que, sans la moindre hésitation, il est tout prêt à condamner les atrocités des dictatures rouges ?

L'Espagne a signé la convention culturelle du Conseil de l'Europe. Or, les agissements du gouvernement espagnol sont en contradiction totale avec les principes fondamentaux de cette convention. Son article 11 prévoit d'ailleurs une procédure de dénonciation. L'Espagne devrait comprendre qu'elle a perdu le droit moral de siéger au conseil de coopération culturelle. (Applaudissements)

M. TREU (Italie) (interprétation) déclare que tous les démocrates ont le devoir de condamner la violation des droits et des libertés commise par le gouvernement espagnol. L'Italie a connu elle aussi un régime qui a créé des tribunaux d'exception et qui l'a conduite à une guerre que le peuple ne comprenait pas. Les gouvernements et les parlements des pays libres de l'Europe occidentale doivent aider les forces qui travaillent au rétablissement d'une société démocratique en Espagne. (Applaudissements)

M. DE NIET (Pays-Bas) (interprétation) regrette que certains orateurs aient tenté de masquer par un écran de fumée le véritable objet du présent débat. Certes, le totalitarisme peut prendre des formes diverses. Mais, aujourd'hui, il s'agit de la situation de l'Espagne, pays situé à l'ouest du rideau de fer. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT (interprétation) constate que la liste des orateurs est épuisée et renvoie la suite du débat à cet après-midi.

4. DATE, HEURE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE PUBLIQUE

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique cet après-midi, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1. Agence spatiale européenne :

- Présentation par M. Treu du rapport de la commission de la science et de la technologie, (Doc. 3655).
- Exposé de M. Geens, Secrétaire d'Etat à la politique scientifique de Belgique, Président en exercice de la Conférence spatiale européenne ;
- Discussion et vote sur le projet de recommandation, (Doc. 3655).

2. Situation en Espagne :

(Réponses des rapporteurs et présidents des commissions et votes sur les amendements et sur le projet de résolution, Doc. 3664 et amendements).

3. 19ème Rapport d'activité du Représentant spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population (Doc. 3623).

Présentation par M. Radinger du rapport de la commission de la population et des réfugiés portant réponse de l'Assemblée (Doc. 3652).

- vers 17 heures, exposé de M. Pierre Schneider, Représentant spécial.
- Discussion et vote sur le projet de recommandation (Doc. 3652).

4. Situation des réfugiés "De Facto" (Présentation par M. Dankert et par M. Forní du rapport de la commission de la population et des réfugiés, discussion et votes sur les projets de recommandation et de résolution, Doc. 3642 et addendum).

5. 19ème Rapport d'activité du comité intergouvernemental pour les migrations européennes (C.I.M.E.), (Doc. 3605) (Présentation par M. Hulplau du rapport de la commission de la population et des réfugiés portant réponse de l'Assemblée, discussion et vote sur le projet de résolution).

La séance est levée à 13 heures 55.

SOMMAIRE DE LA 10ème SEANCE

1. Adoption du procès-verbal
2. Suppléants
3. Situation en Espagne

Président (p. 1), M. Reale (p. 2), Lord Duncan-Sandys (p. 21), M. Hofer (p. 31), M. Cermolacce (p. 32), Le Président (p. 33), MM. Mabon (p. 33), Muller (p. 34), Nyborg (p. 36), Amrehn (p. 38), Holst (p. 91), Piket (p. 105), Christensen (p. 122), Richter (p. 126), Le Président (p. 131), Mme Rothenberg (p. 136), MM. Stoffelen (p. 141), Hedström (p. 151), Papapolitis (p. 161), Page (p. 171), La Combe (p. 201), Dequae (p. 214), Mme Aasen (p. 216), Sir John Rodgers (p. 231), MM. Coutsocheras (p. ), Schwencke (p. 236), Fortheine (p. 251), Fletcher (p. 261), Lidgart (p. 271), Lord Duncan-Sandys (p. 281), Boucheny (p. 291), Whitehead (p. 311), Scholten (p. 321), Delorme (p. 326), Cornelissen (p. 333), Tabone (p. 335), Mende (p. 337), Ghiatracos (p. 338), Miller (p. 339), Péridier (p. 342), Aano (p. 363), Treu (p. 371), de Niet (p. 381).

clôture de la discussion

4. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance (p. 389).

SPEECHES IN GERMAN

DISCOURS PRONONCES EN ALLEMAND

Herr HOFER (Schweiz) (nach Duncan-Sandys).- Herr Präsident! Meine Damen und Herren! Als Präsident der Kommission, die Ihnen den Bericht über Spanien vorlegt, bin ich sehr daran interessiert, dass wir einen einigermaßen normalen Verlauf dieser Debatte garantiert bekommen. Das ist angesichts der jetzt schon fortgeschrittenen Zeit nur möglich, wenn die Zeit, die die einzelnen Redner zur Verfügung haben, auf höchstens fünf Minuten beschränkt wird. Wir haben nicht nur die Redner anzuhören, sondern wir haben auch noch die Präsidenten anzuhören, und wir haben vor allem auch eine Resolution zu genehmigen, was keine leichte Sache sein wird.

Ich würde also den Präsidenten bitten, die Zeit auf fünf Minuten zu beschränken. (Beifall.)

Herr MULLER (Bundesrepublik Deutschland) (nach Mabon).- Herr Präsident! Meine Damen und Herren! Ich möchte zunächst dem Berichterstatter, Herrn Kollegen Reale, danken für seine zutreffende Schilderung des Zustandes eines Landes, das in einem Wandlungsprozess zu einem politischen System begriffen war, das vielleicht dem unseren hätte angenähert erscheinen können. Wir wissen, dass dieser Wandlungsprozess unterbrochen worden ist. Die Gründe wurden aufgezählt.

Ich möchte nicht im einzelnen darauf eingehen, darf aber doch darauf hinweisen, dass trotz allem, was in Spanien zu verzeichnen ist, viele Ereignisse in Spaniensich positiv unterschieden haben von dem Geschehen in anderen totalitären Staaten, auch hier in Europa. Ich will nur ein Beispiel nennen: In Spanien konnte man die ganze freie Presse der Welt jederzeit käuflich erwerben, was in anderen Staaten mit einer Diktatur nicht der Fall ist.

Dieser Wandlungsprozess wurde durch radikale Kräfte gestört. Herr Reale hat es erwähnt. Im Jahre 1974 wurden 17 Polizisten getötet, in diesem Jahre 12. Spanien steht im Mittelpunkt einer, ich möchte sagen, gesteuerten Protestwelle.

Was ist das jetzt, meine Damen und Herren? Ich bedauere es, dass der Staatschef in Spanien nicht alle Todesstrafen in lebenslängliche Haftstrafen umgewandelt hat, nicht nur weil ich ein grundsätzlicher Gegner der Todesstrafe bin, sondern auch weil ich weiss, dass die Verfahren, die dort abgelaufen sind, nicht an unseren rechtsstaatlichen Grundsätzen zu messen sind. Aber, meine Damen und Herren, man muss in diesem Zusammenhang doch auch die Kirche beim Dorf lassen. Man muss wissen, was in Spanien geschehen ist. Man muss wissen, dass 12 Polizisten, die nichts mit Terrorbekämpfung zu tun hatten, meuchlings, hinterrücks ermordet worden sind, dass ein junger Verkehrspolizist an den Händen gefesselt worden ist, dass man ihm eine abgesägte Schrotflinte auf die Brust gesetzt und ihn umgebracht hat.

./.

Ich glaube also, man kann nicht nur indifferenziert protestieren, sondern man muss völlig klar sehen, wie die Verhältnisse wirklich sind.

Ich sage ganz offen, ich war gestern peinlich berührt von dem Auftritt des schwedischen Kultusministers hier in diesem Raum. Ich hatte bei seinen Ausführungen das Gefühl, die Marschritte des Thälmann-Bataillons der Internationalen Brigade zu hören.

(Abg. Schwencke : Pfui ! Verleumder ! - Weitere Zurufe).

- Herr Schwencke, Sie kommen gleich dran, ich werde Sie entlarven -, als er davon sprach, dass jegliche Beziehungen zu Spanien abgebrochen werden sollten, während er zu gleicher Zeit sagte, dass die Beziehungen zu Jugoslawien aufrechterhalten werden sollen. Meine Damen und Herren, hier misst man mit zweierlei Mass. Denn in Jugoslawien ist ein Dozent zu sieben Jahren Zuchthaus verurteilt worden, weil er ein anderes Land, die Sowjetunion, kritisiert hat ; er ist dazu verurteilt worden, ohne einen Polizisten auch nur verletzt zu haben. Hier darf man nicht mit zweierlei Mass messen, wenn man überhaupt noch moralisieren will. Das muss mit aller Deutlichkeit gesagt werden. (Beifall.)

Meine Damen und Herren, wo ist hier die Moral in diesem Lande ?  
(erneuter Beifall)

Lassen Sie mich ein letztes Beispiel bringen. Der Präsident von Mexiko, Herr Echeverria, forderte eine Sondersitzung des Sicherheitsrates und den Ausschluss Spaniens aus den Vereinten Nationen. Meine Damen und Herren, das ist jener Herr Echeverria, an dessen Händen noch das Blut der 200 Studenten klebt, die er 1968, als Innenminister in Mexico hat niederkartätschen lassen. Meine Damen und Herren, was ist das für eine doppelte Moral, mit der wir uns heute konfrontiert sehen ?

Ich sagte, wir können nicht indifferenziert protestieren. Wenn wir die Maske der Moralisten bei denen entfernen, die protestieren, dann kommt bei vielen - nicht bei allen, ich möchte da durchaus differenzieren - leider die Fratze des Heuchlers zum Vorschein.

Wenn man von Menschenrechten spricht, dann sollte man auch an die Menschenrechte der Witwen und Waisen jener Polizisten denken, die dort meuchlings umgebracht worden sind. Dafür kann man auch demonstrieren, mit ihnen kann man sich auch solidarisieren. Man kann nicht indifferent nur die eine Seite aufzeigen, ohne die andere zu erwähnen.

Mir stellen sich gewisse Fragen gerade auch gegenüber den Linken in dieser Versammlung. Hier wird in Demonstrationen - ich habe die Plakate gelesen - die Freilassung der politischen Gefangenen in Spanien gefordert. Diese politischen Gefangenen sind Terroristen, die Leute umgebracht haben. Ja, meine Damen und Herren, warum machen Sie das nicht in Ihren eigenen Ländern? Warum sagen Sie nicht Herrn Wilson, er soll die IRA-Bombenleger freilassen? Warum sagen Sie nicht, dass in Italien die Leute der Brigade Rosse auf freien Fuss gesetzt werden sollen? Warum sagen Sie nicht in Frankreich, dass die korsischen Bombenwerfer und die Bombenwerfer aus der Bretagne, die in den Gefängnissen sind, freigelassen werden? Warum sagen Sie nicht, dass die Baader-Meinhof-Leute in Deutschland auf freien Fuss gesetzt werden sollen? Das sind genauso Terroristen wie die in Spanien; da gibt es keinen Unterschied, meine Damen und Herren. (Beifall).

Herr Präsident. - Ich bitte die Redezeit einzuhalten, Herr Müller. Ich muss das jetzt bei jedem Redner sagen.

Herr MULLER (Bundesrepublik Deutschland). Nach Präsident fortfahrend) - Ich bin unterbrochen worden. (Lachen und Zurufe)

- Ich werde schon wieder unterbrochen. (Erneutes Lachen)  
Aber ich komme zum Schluss, Herr Präsident.

Es geht nicht etwa darum, meine Damen und Herren, dass wir falsche Voraussetzungen aufstellen wollten. Ich kritisiere die Todesstrafe in Spanien, ich kritisiere den ungerechten Prozess. Aber ich kritisiere auch das indifferente Verhalten derjenigen, die hier völlig einseitig eine Schuld verteilen in einer Art, die nicht dem entspricht, was wirklich geschehen ist.

Ich bin gegen Boykottmassnahmen im Falle Spanien. Ich glaube, sie helfen nicht. Ich erinnere mich, dass ein Kollege aus dem Deutschen Bundestag als Vorsitzender der Jungsozialisten aufgefordert hat, nicht nach Spanien in Urlaub zu fahren, dann aber anschliessend selber seinen Urlaub dort verbracht hat. Spanien braucht also keine Angst vor solchen Boykottmassnahmen zu haben. Aber ich bin auch aus einem anderen Grunde dagegen : Wir müssen den demokratischen Kräften in Spanien durch unser Gespräch und durch unsere Solidarität dabei helfen, dass der Prozess der Entwicklung zu einem freien und demokratischen Spanien, der bereits in Gang war, wieder in Gang gesetzt wird. Das entspricht unserem Interesse, nicht aber irgendetwelche moralischen Aufrufe. (Beifall)

Herr AMREHN (Bundesrepublik Deutschland). (Nach Nyborg.)

Herr Präsident, in den beiden letzten Jahrhunderten hat Spanien gewiss in einer anderen politischen Tradition gestanden als viele andere westeuropäische Länder. Der Weg Spaniens in eine Demokratie ist daher auch schwerer als von vielen von uns angenommen wird. Es hat ganz gewiss in letzter Zeit, wie unser Kollege Reale berichtet hat, eine Reihe von Ansätzen gegeben, zu einer Demokratie in unserem Sinne vorzustossen. Wir müssen aber heute sehen, dass dies von wenig Erfolg begleitet gewesen ist. Die Erklärung von Juan Carlos, dass es künftig vier bis fünf Parteien in Spanien geben werde, hat noch nicht zu konkreten Schritten einer staatspolitischen Änderung geführt, sondern eher neue Gegenkräfte ausgelöst. Es gibt also auch an verantwortlicher Stelle die erforderlichen Einsichten in kommende Notwendigkeiten ; doch fehlt es noch an der Bereitschaft zur Durchsetzung dieser richtigen Erkenntnisse oder auch an Mut zu einer Liberalisierung, die das Risiko explosionsartiger Kettenreaktionen in sich birgt.

Unser Kollege Reale hat in einer ausgezeichneten Weise zum zweiten Male die Lage in Spanien analysiert und dabei ein hohes Mass an Sachkunde und Objektivität an den Tag gelegt, immer in dem Bemühen um Ausgewogenheit seines Berichtes. Aber es kennzeichnet die Situation in Spanien, dass das Land ihm diesmal nicht die Einreise gestattet hat. Dies, Herr Präsident, ist ein Vorgang, den sich der Europarat nicht ohne Reaktion bieten lassen kann.

Trotzdem hat diese Versammlung nicht die Hoffnung aufgegeben, dass es gelingt, Spanien in den Kreis der Demokratien zurückzuführen und es hier als Mitglied des Europarates zu begrüßen. Ohne Zweifel haben uns die jüngsten Ereignisse in der Verfolgung dieses Zieles beträchtlich zurückgeworfen. Hinrichtungen haben noch immer Verstand und Seele der Mitmenschen bewegt oder erschüttert, auch wenn das Verfahren fair und die Strafe im Gesetz vorgesehen war. Um wieviel erschütternder sind sie erst dann, wenn das Verfahren kein gehöriges Verfahren gewesen ist. Die allgemeine Welle der Entrüstung und Proteste wird von diesem Gedanken beherrscht.

Die Rolle des Europarates als Hüter der Menschenrechte gebietet es aber auch, ins öffentliche Bewusstsein zu heben, dass der Anspruch auf Leben und körperliche Unversehrtheit den erschossenen Polizisten nicht weniger gebührt als den terroristischen Gewalttätern. Jeder mag sich überlegen, wie seine Stellungnahme wäre, wenn sein Sohn oder der Mann der Familie erschossen worden wäre. Wir können keinen Unterschied machen, ob Terroristen der PLO angehören oder ob es andere Terroristen sind, die, gleichviel aus welchen Gründen anderswo, auf gleiche Weise glauben für ihre Freiheit kämpfen zu sollen. Da sind die einen nicht besser als die anderen, wenn sie unschuldige Menschen zu Tode befördern.

Die gestrige Ankündigung der "FRAB", sie werde jetzt für jeden Hingerichteten weitere 20 Polizisten erschiessen, ist eine Drohung, die mit drei gleichzeitigen Morden und einem Mordversuch an verschiedenen Stellen zu gleicher Stunde in Madrid ihre Fürchterlichkeit bereits erwiesen hat. Die Urheber dieser Taten dürfen nicht noch moralische Unterstützung finden.

Die Gefahr einer Zuspitzung der Gewalttaten besteht darin, dass die gegenseitige Steigerung der Gewalt zu einem neuen bürgerkriegsähnlichen Zustand führen kann. Nach Meinung aller politisch verantwortlichen Persönlichkeiten, auch der illegalen Demokraten, die in Spanien leben, darf es nicht wieder zu einer bürgerkriegsähnlichen Auseinandersetzung kommen; denn dazu sitzen die Wunden noch zu tief - sie sind vielfach noch nicht geheilt -, die wir seit dem damaligen Bürgerkrieg empfinden.

Deshalb kann unsere Aufgabe im Europarat nur darin bestehen, nach beiden Seiten Mässigung anzuraten, hin zur Staatsspitze und zur Regierung, hin aber auch zu den Bewegungen, die hier mit Gewalt versuchen, Freiheit zu bringen. Das Schüren von Unruhen und ein gewaltsamer Übergang zu neuen Verhältnissen führen mit Sicherheit nicht zu einer Demokratie im Sinne der Menschenrechte, sondern allenfalls zu einer neuen Militärjunta oder zu einer Volksdemokratie. Beides wollen wir nicht.

Deswegen lassen Sie mich, Herr Präsident, mit der Bemerkung schliessen: In der Spannung, in der wir stehen und die jetzt entstanden ist, muss es unsere Aufgabe sein, nicht zur Verschärfung der Lage im Lande und der Beziehungen zu Spanien beizutragen, sondern mit kühler Rationalität und sicherem Realismus den Weg zur Liberalisierung in Spanien trotz allem weiter freilegen zu helfen. (Beifall).

./.

Herr RICHTER (Bundesrepublik Deutschland) (nach Präsident).  
 Herr Präsident ! Liebe Kolleginnen und Kollegen ! Ich muss einleitend feststellen, dass mein deutscher Kollege Dr. Günter Müller mit seinem Beitrag vor dieser Versammlung bekundet hat, dass er in vielen Grundauffassungen mit dem faschistischen spanischen Informationsminister León Herrera y Esteban übereinstimmt. Im faschistischen Spanien, Herr Müller, werden Sie ganz sicher eine gute Presse haben.

Herr Herrera y Esteban ging vor wenigen Tagen - ich werde es belegen - am späten Abend des 26. September auf die aus seiner Sicht weltweit, wie er sagte, "anti-spanische Kampagne" ein ; das sind dieselben Formeln, die Sie heute hier eingeführt haben. Er sprach dabei von "professionellen Anstiftern".

(Zuruf : Sehr wahr !)

Ich muss hier sagen, Herr Präsident, dass in wenigen Minuten - in einer halben Stunde - Millionen von deutschen Arbeitnehmern aus Protest gegen die Vorgänge in Spanien die Arbeit niederlegen werden. Vielleicht werden auch wir hier in dieser Versammlung - ich hoffe : nicht mit Mehrheit - von den "Estebans" und "Müllers" als "Anstifter" klassifiziert werden. Das ist uns bei Diktatoren und Faschisten auch in der Vergangenheit passiert. Das hat uns nicht schwächer sondern stärker gemacht.

(Zuruf des Abg. Müller)

Mit absoluter Deutlichkeit muss der Europarat heute gegen die durch Sondergerichts- und Schnellverfahren ausgesprochenen, rechtsstaatlichen Grundsätzen hohnsprechenden Todesurteile gegen die angeblichen Terroristen und gegen die Vollstreckung der Todesurteile protestieren. Diese Urteile und ihre Vollstreckung sind offensichtlich ein Teil der innerpolitischen Auseinandersetzungen in Spanien und richten sich in letzter Konsequenz nicht gegen angebliche Terroristen, sondern gegen die Kräfte in Spanien, die das Land auf friedlichem Wege zu einem demokratischen Staat umwandeln wollen.

In keinem Fall unterstützte ich Versuche, die in Spanien erfolgten Polizistenmorde herunterzuspielen. Das ist eine brutale Form der politischen Auseinandersetzung. So, wie ich Herrn Müllers Beitrag eingestuft habe, muss ich darstellen, dass ich mit Respekt gehört habe, was mein Kollege Amrein in diesem Bereich beigetragen hat. Wenn aber Herr Esteban im spanischen Rundfunk weiter behauptet, dass die Staaten, die das Abkommen von Helsinki unterzeichnet haben, angeblich zu erkennen gegeben hätten, dass ein Verstoss Spaniens gegen das dort geschlossene Abkommen nicht vorläge, kann ich nur feststellen, dass eine solche Behauptung eine Anmassung und eine Lüge ist. Die in Spanien angewandten Gerichtsverfahren verstossen gegen das von der spanischen Regierung bei der Unterzeichnung der KSZE-Schlussakte in Helsinki gegebene Versprechen, die Menschenrechte zu achten.

Die Missachtung der Menschenrechte kann nicht ohne Konsequenzen für unsere Beziehungen zur gegenwärtigen spanischen Regierung bleiben. Ich habe mit Freude die Entscheidung zur Kenntnis genommen, die unsere Kollegen im Europäischen Parlament vollzogen haben. Wir müssen unseren Ministerrat auffordern, die Beziehungen zwischen dem Europarat und Spanien unter diesen Aspekten zu überprüfen. Der amtierenden spanischen Regierung muss durch uns heute klargemacht werden, dass der Weg Spaniens nach Europa, wie es Herr Reale sagte, nicht über die Garotte und über die Gewehre von Hinrichtungskommandos führt.

Ich bedanke mich, Herr Präsident.

(Beifall)

Herr SCHWENCKE (Bundesrepublik Deutschland) (nach Coutsocheras).  
- Herr Präsident ! Ich habe mit grosser Bewegung - und so wird es auch anderen ergangen sein - meinem Vorredner Jean Coutsocheras zugehört. Wie wohl kein anderer hier im Hause hat er sein Leben gegen die Diktatur in seinem Land in den schwarzen Jahren der Militärdiktatur in Griechenland gewagt. Er weiss schliesslich, wovon er redet. Er weiss, und seine Freunde in Griechenland und unsere Freunde in Portugal wissen, und auch das spanische Volk weiss, wie wichtig die "moralische Kompetenz" dieses Hauses - wie sie unser Berichterstatter, Herr Reale, genannt hat - im Sprechen und Formulieren der Grundrechte ist.

Der Faschismus, den manche in seinem politischen Anachronismus schon eigentlich nicht mehr als gefährlich ansahen, hat erneut sein wahres Gesicht gezeigt : als hässliche Fratze nackter Gewalt ! **Ohne** auch nur die Spur von Rechtsstaatlichkeit haben die Franco-Faschisten die Regimegegner hingerichtet. Nicht die Proteste unserer Parlamente, nicht die Proteste der Regierungen Europas, selbst nicht die Proteste des Oberhauptes der Katholischen Kirche haben das Regime davon abgehalten, diese Urteile zu vollstrecken.

Unsere tiefe Abscheu, Kolleginnen und Kollegen, ist unbeschreiblich. Kein Mitglied dieses Hauses darf sich aus gewissen Rücksichten in seiner demokratischen Haltung zurückhalten, sondern muss sie artikulieren, und zwar laut, deutlich und ohne Einschränkung. Der Kampf, der in diesem Hause um die Menschenwürde gekämpft wurde und wird, darf nicht zu Ende sein, bevor nicht die letzten Diktatoren in Europa und in der Welt ihre Herrschaft aufgegeben haben.

Herr Präsident, meine Damen und Herren, es gibt in Spanien selber Vorboten der Demokratie und der Freiheit, und dieser Augenblick ist sicherlich der angemessene, um ihnen, den Gegnern des Franco-Regimes in Spanien, unsere Solidarität mitzuteilen, eine Solidarität, die über das gesprochene Wort hinaus und in echter Hilfe bestehen sollte - wie immer und wodurch unsere demokratischen Parteien sie ermöglichen können.

./.

Ich schliesse meine Rede, Herr Präsident, meine Damen und Herren, mit dem Appell, für alle diese exemplarischen Widerstandskämpfer, eines Widerstandes ohne Gewalt, einen, den katholischen Pater Lluís Maria Xirinachs, zum Friedensnobelpreisträger 1976 vorzuschlagen. Meine Freunde und ich haben eine Déclaration écrite vorbereitet, die eine Begründung enthält und uns allen die Möglichkeit eröffnet, ein Zeichen zu setzen:

In Anbetracht der menschenfeindlichen faschistischen Politik des spanischen Franco-Regimes, die mit der Ermordung von fünf Regimegegnern am 26. September 1975 erneut ihren menschenverachtenden Höhepunkt demonstrierte, machen die unterzeichnenden Mitglieder der Parlamentarischen Versammlung des Europarates das norwegische Komitee für den Friedensnobelpreis auf den spanischen Widerstandskämpfer Pater Lluís Maria Xirinachs, Barcelona, aufmerksam.

Im Wissen darum, dass Zeichen der politischen Solidarität denen gegenüber, die ihrer Freiheit und demokratischen Grundrechte, wie sie namentlich das Statut des Europarats definiert, beraubt sind, nicht umsonst sind - wir erinnern an die ungeheuer bedeutsame Demonstration, die die Zuerkennung des Friedensnobelpreises an den Antifaschisten Carl von Ossietzky im Konzentrationslager von Papenburg-Esterwegen 1936 für das demokratische Deutschland darstellte -, empfehlen wir Parlamentarier des Europarats den Gewaltlosigkeit predigenden und lebenden katholischen catalanischen Priester Xirinachs, der gegenwärtig wieder eingekerkert ist, mit dem Friedensnobelpreis 1976 auszuzeichnen.

Herr Präsident, meine Damen und Herren, ich bitte herzlich um Unterstützung. Lassen Sie uns Zeichen setzen! Solche werden ihre Wirkung nicht verfehlen. (Beifall.)

Herr MENDE (Bundesrepublik Deutschland) (nach Tabone).-  
Herr Präsident! Verehrte Kolleginnen und Kollegen! Vor zwei Jahren - fast auf den Tag genau - haben wir hier den Zwischenfall auf dem Flugplatz Schwechat bei Wien debattiert und uns einmütig ganz entschieden gegen jede Form des Terrorismus ausgesprochen, von wem er auch immer ausgeht und wogegen er sich auch immer wendet. Ich glaube, das, was wir damals festgestellt haben, muss auch heute gelten. Der Terrorismus ist ein untaugliches Mittel, politische Veränderungen herbeizuführen, wenn man sich zur Charta der Vereinten Nationen, zu der Menschenrechtscharta des Europarates und zu rechtsstaatlichen demokratischen Ordnungen mit Grundrechten und Grundpflichten der Bürger bekennt.

Natürlich ist - und Herr Cornelissan hat darauf hingewiesen - in einem tyrannisch geführten Gemeinwesen - spätestens seit Sophokles, was er in der "Antigone" beschrieben hat - auch die Ausnahme des Widerstandes "in tyrannos" erlaubt. Aber dieser sich auf einen ganz schmalen Bereich beziehende erlaubte Widerstand - die Rechtspflicht vielleicht sogar, nicht nur das Recht zum Widerstand - gegen den Tyrannen dürfte in diesem Fall, den wir heute behandeln, keineswegs

./.

herangezogen werden. Es muss dabei bleiben: Terrorismus ist ein untaugliches Mittel, wogegen er sich auch richten und von wem er auch ausgehen mag.

Werte Kolleginnen und Kollegen, vor zwei Jahren auf den Tag hat die damalige Ministerpräsidentin des Staates Israel, Frau Golda Meir, hier gesprochen. Wir waren tief beeindruckt von der Menschlichkeit, die aus ihrer Rede sprach, von ihrem Friedenswillen und davon, wie sie den Arabern die Hände entgegenstreckte. Dennoch gab es drei Tage später den Beginn des Yom kipur-Krieges mit allen schrecklichen Verlusten auf beiden Seiten. Es hat dann fast zwei Jahre gedauert, um ein einigermaßen wieder erträgliches Verhältnis zwischen Israel und Ägypten herbeizuführen - lange genug!

Ich hoffe, dass sich auch die spanischen Verhältnisse ändern werden. Es hat gegenwärtig den Anschein, als ob man eine Eskalation von Terror und Antiterror befürchten müsste. Ich bin aber davon überzeugt, dass Spanien eines Tages - hoffentlich viel früher, als es bei Griechenland der Fall war, wo es sieben Jahre gedauert hat - hier vertreten sein wird. Wir wollen ihm dabei helfen, hierher zu gelangen. Die Frage ist, Herr Präsident: Mit welchen Mitteln helfen wir dem spanischen Volk, schrittweise seine Freiheit zu erreichen und hierher zu gelangen? Durch eine Isolierung? - Ich glaube, nein.

Es ist ein Widerspruch, sich darüber zu beklagen, dass Herr Reale nicht nach Spanien konnte, gleichzeitig aber hier die Isolierung Spaniens zu propagieren, nicht nur der Regierung, nicht nur der Machthaber, sondern auch des Volkes. Mir scheint die Mobilisierung der öffentlichen Meinung auf vielen Wegen ein besseres Mittel der Einflussnahme auf totalitäre Systeme zu sein, als es die bequeme, mechanistische Isolierung ist. Diese ist zwar das einfachste, aber auch das schlechteste Mittel, um totalitäre Systeme schrittweise zu demokratisieren.

Ich freue mich, dass Herr Amrehn und Herr Fletcher hier eine grossartige Erklärung zur evolutionären Entwicklung in Spanien abgegeben und entschieden einer revolutionären, vielleicht im Bürgerkrieg kumulierenden Entwicklung widersprochen haben. Auch freue ich mich, dass Herr Fletcher, was auch immer geschehen mag, eindringlich vor Rache und Vergeltung gewarnt hat. Hier in diesem Hause, wo die Menschenrechtscharta oberstes Prinzip ist, sollten Rache und Vergeltung keine politischen Ratgeber sein.

Lassen Sie mich schliessen: Misericordia, Mitleid sowohl mit den Gemordeten und deren Angehörigen als auch mit den Mördern, soweit sie nicht in den vollen Rechtsschutz eines Rechtsstaates in ihren Verfahren gekommen sind, Humanitas, der Wille zur Vermenschlichung des politischen Lebens, und schliesslich Justitia, Gerechtigkeit gegenüber Schuldigen und Unschuldigen!

./.

Ein letztes Wort an die Herren der kommunistischen Partei Frankreichs, die hier sind. Herr Boucheny sagte, der kalte Krieg ist spätestens nach Helsinki zu annullieren. - Einverstanden! Das muss dann aber auch für Erich Honecker gelten! Ich kann jedenfalls aus dem Bereich, aus dem ich politisch-parlamentarisch herkomme, aus dem Grenzgebiet Hessens zu Thüringen, berichten, dass noch weiter automatische Schiessanlagen eingebaut werden. Sie sind genauso unmenschlich wie die Garotte in Spanien. Verbrechen gegen die Menschlichkeit überall zu verurteilen, Herr Boucheny, das stünde den Kommunisten gut an. (Beifall.)

SPEECHES IN ITALIAN

DISCOURS PRONONCES EN ITALIEN

REALE, relatore. Signor Presidente, onorevoli colleghi, il relatore ha il dovere di esaminare con imparzialità, con obiettività, direi con distacco gli avvenimenti che si sono svolti in Spagna, e lo farà. Ma il relatore ha anche un'anima e nel fondo delle sue parole resta costante l'eco di una scarica di fucili che ha stroncato in un luminoso mattino di settembre le speranze di cinque giovanezze.

Il Consiglio d'Europa aveva incaricato chi vi parla di ritornare in Spagna come già lo scorso anno avvenne. Ma non è stato possibile recarsi in Spagna perchè il Governo spagnolo ha creduto di differire questo viaggio al gennaio 1976. Tuttavia, attraverso tutte le informazioni possibili, ho creduto di dare a questa relazione quella serenità di informazione quell'equilibrio che costituiscono la caratteristica costante dei nostri lavori.

La relazione dello scorso anno terminava guardando alle prospettive del futuro spagnolo con una proposizione, la seguente: che le prospettive della rivoluzione della situazione spagnola andavano guardate alla luce degli avvenimenti del Portogallo e alla luce della situazione economica.

Pertanto c'è da chiedersi come si sono svolti i fatti in Portogallo, quali sono le difficoltà emerse in quel paese, quali sono le reazioni che si sono determinate in Spagna e, per quanto riguarda la situazione economica, qual è la situazione oggi nel Paese, soprattutto in riferimento al vasto movimento che si va sempre più determinando da parte degli operai.

Era cioè alla luce di questi fatti che andava considerato quello spirito nuovo, detto "aperturista", qual era emerso nel discorso del 12 febbraio 1974 alle Cortes, discorso tenuto dal presidente Arias Navarro. Lo spirito del 12 febbraio, cioè lo spirito di una vicenda nuova, di un volto nuovo, di avvenimenti, di evoluzioni in Spagna andava evidentemente controllato alla luce di questi fatti. Quel discorso puntava in particolare sulla possibilità dell'associazionismo politico, sulla possibilità di una maggiore considerazione dei problemi e delle attività degli operai, sulla possibilità di una maggiore libertà di espressione.

Ora, in merito, è da dire che, per quanto riguarda il primo punto, l'associazionismo politico, il 23 dicembre 1974 è stato pubblicato il decreto legge del precedente giorno 21 relativo alla possibilità di realizzare l'associazionismo politico; ma c'è subito da aggiungere - ed è detto nell'articolo 1 - che questo associazionismo politico si inserisce nell'ambito del movimento nazionale. Il che significa che ogni libertà di associazione politica va subordinata alla approvazione del movimento nazionale che, come tutti sanno, è il movimento che ha raccolto l'eredità della falange. Quindi, alla

luce di questa prospettiva, ogni volontà associazionistica restava, secondo le dichiarazioni dello stesso presidente del Consiglio, subordinata a tre punti: alla lotta contro il comunismo, al rafforzamento dell'unità nazionale, all'accettazione della monarchia.

Sono questi, tre punti fermi che debbono essere considerati. Dal punto di vista della cronaca c'è da dire che a metà agosto di quest'anno una sola associazione era stata riconosciuta, l'Unione del popolo spagnolo, che tra i fondatori vede José Solis Ruiz, manco a farlo apposta il nuovo segretario del movimento nazionale, e poi personalità di riguardo come il Conte di Motrico e altri hanno rinunciato a seguire le lunghe procedure di questo riconoscimento, per non dire di Joaquin Ruiz-Gimenez, il quale non ha mancato di dichiarare che nell'avvenire della Spagna non possono esservi esclusioni: come dire cioè che questa volontà di associazionismo non ha trovato le condizioni elementari per una sua affermazione.

A tutt'oggi, la conclusione che su questo punto può essere affacciata è la seguente: la vita politica spagnola si muove fuori dell'associazionismo politico. L'associazionismo quindi non ha realizzato quella volontà di apertura, ed è stato perfettamente inutile l'appello lanciato dal governo perché tutti volessero stringersi in una sola forza. Il fatto è che per costituire un'associazione sono necessarie 25 mila firme raccolte in quindici delle 51 regioni della Spagna. La lunghezza delle procedure e le grosse difficoltà hanno quindi fiaccato le volontà e minato la resistenza.

Il secondo punto aperturista del discorso riguardava il riconoscimento del lavoro, soprattutto degli operai. E in proposito alcuni elementi positivi si sono determinati: il 15 febbraio la corte suprema ha ridotto la pena contro i dieci di Caravanquel (si trattava di dirigenti della commissione dei lavoratori, a sfondo comunista, che erano stati sorpresi in una riunione illegale). Le pene, con sorpresa dell'opinione pubblica, sono state ridotte di non poco e questo è sembrato un segno di comprensione nei riguardi del mondo del lavoro, come anche il riconoscimento giuridico del diritto di sciopero.

Resta comunque un terzo punto molto importante che nelle elezioni sindacali, essendo stata possibile anche la presentazione, ad opera dei lavoratori, dei propri rappresentanti, si è avuto come risultato che sono stati riconfermati soltanto il 25 per cento degli antichi rappresentanti sindacali, laddove il 75 per cento appartiene ai rappresentanti proposti dai lavoratori. E, fatto ancora più importante - questi rappresentanti sono di 10-15 anni più giovani dei rappresentanti sindacali del passato voluti e nominati dal vertice. E' quindi, una manifestazione di crescita della sensibilità operaia ai fini della difesa dei propri interessi.

Di fronte a questa situazione non può essere taciuto il fatto che vi hanno contribuito non poco gli emigranti che sono ritornati dai paesi della Comunità economica in particolare. Questi operai, educati alla vita sindacale nei paesi della Comunità economica, sono stati oltre 50 mila, e purtroppo nel corso del 1975 si prevede il rientro di circa 100 mila: un fatto penoso sotto il profilo economico, ma educativo dal punto di vista democratico per la realizzazione di quelle organizzazioni sindacali che costituiscono certamente uno dei cardini dell'attuale vita sociale di tutti i paesi.

Il terzo punto del discorso del presidente Navarro riguardava la libertà di espressione. Noi stessi nel colloquio avuto lo scorso anno con Pio Cabanillas, allora ministro delle informazioni, e col direttore generale delle informazioni Ricardo de la Cierva, avevamo udito delle proposizioni che lasciavano bene sperare: infatti nel corso del 1973 soltanto per due volumi era stata vietata la pubblicazione e tutta la stampa si era più o meno espressa liberamente. Ma questa libertà di espressione è caduta quando lo stesso ministro Pio Cabanillas è stato rimosso dalla partecipazione al Governo. Nominato in sua sostituzione Leon Herrera, la situazione si è irrigidita. Intanto è venuta una circolare del ministro che imponeva alla stampa di non parlare delle attività dei partiti politici in quanto fatti illegali, e nel corso di quest'anno varie volte giornali e settimanali hanno dovuto sospendere o tagliare, ad opera della censura, parte dei propri scritti.

Ma la situazione si è particolarmente irrigidita dopo il decreto del 27 agosto 1975 contro il terrorismo. In particolare si sono accentuate le difficoltà per la stampa. Il direttore di "Triunfo" è stato sottoposto ad una multa di 250 mila pesetas e la pubblicazione è stata sospesa per tutto il 1975. Molti giornali, molti settimanali soprattutto, sono costantemente presi di mira, al punto che gli stessi giornalisti chiedono la restaurazione della censura, che fu abolita nel 1966.

Soffocare quindi la voce della stampa costituisce oggi uno dei motivi dominanti della situazione; ed è da dire che i giornalisti per la democratizzazione della Spagna hanno fatto molto di più di quanto non possono aver fatto altre forze. Devo aggiungere dinanzi ad un rimprovero che è stato mosso al sottoscritto, che a Parigi durante la Conferenza stampa del 12 settembre, tenuta a nome della Commissione dei paesi non membri e quindi fermamente aderente al testo delle decisioni prese, alcuni giornalisti spagnoli ebbero a dichiarare che le loro corrispondenze o non venivano pubblicate o venivano tagliate e travisate.

Questo per sottolineare da un lato lo sforzo di equilibrio del nostro relatore e dall'altro per evidenziare come non si possa non riconoscere la reale situazione cui ha condotto il cosiddetto processo di liberalizzazione della stampa in Spagna. Quella stampa che è oggi in gran parte imbavagliata e la cui situazione rimane particolarmente difficile, soprattutto alla luce del decreto contro il terrorismo del 27 scroso.

Questo decreto ha preso spunto dall'intensificazione del terrorismo, a sua volta determinato dalla mancata soluzione del problema basco, che rimane il punto fondamentale di rottura della cosiddetta calma (io la chiamerei stagnazione) del paese.

Quando, lo scorso anno, mi fu detto a Bilbao che il problema basco in realtà non esisteva, visto che il reddito pro capite degli abitanti di quella regione era per lo meno il doppio di quello medio del resto del paese, non si teneva evidentemente conto degli aspetti e problemi che vanno ben al di là di quella che può essere la situazione economica di una comunità.

Il 25 aprile di quest'anno, proprio il giorno in cui si svolgevano le elezioni in Portogallo (ed è interessante notare questo collegamento fra gli avvenimenti dei due paesi), fu dichiarato lo stato di emergenza in tutta la regione basca. È vero che erano stati uccisi dei poliziotti (6 nel 1973 e 17 nel 1974), tuttavia la giornata nazionale basca del 3 marzo, preparata da tutte le forze antifranchiste, non era stata celebrata proprio perché fu deciso di dichiarare lo stato di emergenza come contrapposizione a tutte le forze di opposizione basca.

Questo stato di emergenza (già in precedenza dichiarato più volte, nel 1967, nel 1968, nel 1969 e alla fine del 1970) era stato in gran parte superato con ammende amministrative che comunque non erano servite a frenare la volontà di indipendenza o autonomia della popolazione basca.

Per di più, diversi interventi di poliziotti spagnoli in borghese a nord dei Pirenei (in particolare a Biarritz) avevano reso la situazione ancora più tesa: a farla esplodere definitivamente sono state le ritorsioni di Burgos e di altri cento spagnoli, che si sono concluse con le 11 condanne a morte pronunciate da tribunali militari con procedure sommarie e di dubbia correttezza.

A sentire quanto hanno detto i difensori, non vi è stata neppure la possibilità di approfondire i termini dei processi; a sentire alcune dichiarazioni filtrate dalle carceri, gli imputati sarebbero stati torturati e certe loro dichiarazioni estorte con gravi mortificazioni fisiche.

Fatto sta che nelle ultime settimane sono state pronunciate 11 condanne a morte nei confronti di giovani insorti-terroristi baschi e di aderenti al movimento denominato FRAP, che si è in un secondo momento associato alla lotta terroristica contro il franchismo.

Tutto quello che è successo dopo è ben noto ad ognuno di noi. La "Imperscrutabile clemenza del Caudillo", come è stata definitiva, ha salvato la vita di 6 condannati, tramutando la pena di morte in quella dell'argastolo. Gli altri cinque sono però stati fucilati a Barcellona, Burgos e Madrid, all'alba di sabato 27 settembre, malgrado le condanne a morte la situazione non accenna minimamente a calmarsi.

REALE. Signor Presidente, ho cercato di stringere al massimo i termini del mio intervento, ma la situazione è talmente esplosiva da superare qualunque volontà personale. Chiedo pertanto un po' di pazienza in modo da poter per lo meno affacciare alcune considerazioni finali.

Fatti certi parlano di uno sciopero avvenuto a Bilbao l'altro ieri in termini plebiscitari, il che sta a indicare che i fini che ci si era proposti di raggiungere attraverso questo provvedimento non sono stati raggiunti.

Certo la violenza va deprecata poichè nessuno può fermare la sua spirale, ma è evidente che la violenza non può essere fermata se non attraverso l'eliminazione delle cause che portano a questi avvenimenti.

Il terrorismo non è un fenomeno esclusivamente spagnolo poichè appartiene purtroppo anche ad altri paesi dove ovviamente il comportamento non pare essere quello adottato in Spagna. Perchè qui si è voluto adottare tale comportamento? Perchè cioè si è cercato di spingere in una situazione ancora più difficile un paese che, sotto il profilo geografico, storico, linguistico ed anche economico, merita la più attenta considerazione da parte degli altri paesi europei?

In questa vicenda le forze dell'opposizione democratica operano nella clandestinità e le loro manifestazioni sembrano aver dovuto perdere attualmente ogni possibilità di collaborazione per quanto riguarda il futuro dell'evoluzione spagnola.

Nel sottolineare questi aspetti tengo a precisare che non è stata compiuta alcuna interferenza nella vita interna spagnola. Noi non intendiamo entrare nelle vicende interne di questo paese e quindi un rimprovero di questo genere non può toccarci. Il Consiglio d'Europa tuttavia non può non sottolineare i diritti della persona:

se questo non facesse negherebbe la sua stessa ragione d'essere. I diritti della persona non hanno colore: essi vano difesi in ogni modo poichè soltanto attraverso la loro difesa è possibile giungere a una considerazione positiva nell'evoluzione.

Pesano sulla situazione spagnola alcuni elementi di natura militare e di natura economica: pertanto il comportamento di alcuni paesi puo essere caratterizzato da preoccupazioni di questo genere. Sui fatti militari è importante e sui fatti economici è importantissima la voce di questa Assemblea che, essendo una voce essenzialmente morale, non puo non esprimere un giudizio morale che, in quanto difende l'uomo, supera ogni aspetto economico e ogni aspetto militare. Del resto il fatto che alcuni paesi, come la Gran Bretagna, l'Olanda, la Germania, la Norvegia, l'Italia, abbiano richiamato i loro ambasciatori e il fatto che la massima autorità religiosa del cattolicesimo sia intervenuta più volte ad invocare clemenza indicano che la situazione della persona umana detiene oggi il primato nella considerazione delle vicende di cui ci stiamo occupando.

Ci domandiamo pertanto (e pongo questa domanda all'attenzione di tutti): operando come ha operato, chiudendosi nell'opposizione, restando solo, distruggendo alternative aperturiste, aprendo il discorso solo alla paura che cosa vuole ottenere il regime di Franco? L'isolamento morale, tranne alcuni paesi, è completo; i fatti economici vanno anch'essi considerati alla luce del terrorismo che forse resta, anime, una forza deterrente nell'attuale situazione dove purtroppo il sangue mostra ancora di scorrere. Che cosa il regime di Franco persegue e che cosa il Consiglio d'Europa, nella sua libertà di decisione, puo in proposito suggerire? (Applausi)

TREU. Signor Presidente, cari colleghi, poche parole dopo le mole, non troppo, echeggiate in questo emiciclo su un argomento di assoluto e urgente rilievo come la situazione di Spagna.

La condanna dei sistemi repressivi e dei metodi procedurali, in atto da parti di numerose dittature in tutto il mondo, che calpestano i diritti naturali e le libertà dell'uomo non può che essere totale ed assoluta da parte di quanti credono nella democrazia e nelle libere istituzioni.

La tragica spirale delle violenze palesi od occulte venute emergendo nella Spagna di Franco e specialmente nella regione basca - come ha ottimamente messo in evidenza il collega Reale - trova radici complesse e remote nella situazione politica di quel vicino paese.

Ma sono gli atti finali - ed è su questo punto che insisterò - attraverso leggi eccezionali immediatamente applicate con effetto retroattivo e con metodologie processuali aberranti e abnormi che hanno provocato presente orrore e commozione per il dispregio delle più elementari esigenze e diritti istruttori, difensivi e di appello anche per soggetti accusati di crimini: elementi che non commuovono, non toccano soltanto i giuristi ma, come si vuol dire, l'uomo della strada che ha sensibilità per la vita di ogni suo uguale.

Questi fatti sono stati già evidenziati e sono troppo noti ed evidenti per aggiungere altri giudizi a quelli già espressi nel nostro dibattito: davanti ai plotoni di esecuzione (anziché sotto la stretta della garrota) sono stati portati quattro giorni fa cinque uomini colpevoli è vero di attività eversive e terroristiche che non possiamo giustificare, anche se dobbiamo doverosamente valutare nel contesto del sistema politico in cui essi sono costretti ad agire, ma - a parte quanto già detto sopra per le istruttorie processuali e per le conclusioni abnormi - senza ascoltare gli appelli elevati e generosi per più eque condanne rivolti da personalità ed enti di sopra certamente di sospetti e di indubbio prestigio, ivi compreso il capo della cattolicità, al capo di uno Stato che pur si fregia ancora del titolo di Stato cattolico.

Se un esempio, egregi colleghi, può servire è quello della tragedia vissuta nel mio paese, dall'Italia, che dopo l'istituzione dei tribunali speciali da parte del governo fascista circa cinquant'anni fa (anche se conclusa con minori condanne capitali ma con notevoli rilievi politici, psicologici e morali sui miei giovani compagni di liceo che avevano osato alzare un dito per criticare il regime); questo esempio, dicevo, può essere utile soprattutto perché è emblematico il fatto che in Italia tale tragedia ha collaborato malauguratamente alla messa in moto di un sistema e di un regime che portarono allo scatenamento di una guerra mondiale dissennata e incompresa dal popolo italiano e ad una ancora più

grave conclusione attraverso una guerra civile, la Resistenza, prima di far cadere quel regime e sostituirlo con uno repubblicano democratico quale è quello nel quale oggi viviamo.

L'esempio accennato può diversamente collocarsi nel tempo e nello spazio, ma di fronte a pericoli immediati e possibili nel futuro del popolo spagnolo, oggi più che mai emergenti ed evidenti che non in altri paesi del mondo, non può non impegnare governi, parlamenti e cittadini che si pongono coscientemente il dovere di difendere le libertà di associazione e di espressione e le strutture democratiche in tutte le articolazioni della società senza distinzioni né graduatorie, a concorrere solidalmente per la decelerazione del terrorismo e per la rimozione dei regimi dittatoriali di qualsiasi colore e in qualsiasi latitudine o longitudine essi si collochino, aiutando quanti, dentro e fuori i confini, credono ed operano per una reale e sostanziale ricostruzione ed evoluzione politica e civile dei popoli oppressi, a cominciare dalla Spagna - come dicevo - più vicina e più interessante per l'Europa e per la sua civiltà. (Applausi)